

Projet d'établissement 2017-2022

IME Plan Cousut  
BIARRITZ

## Préambule

L'actualisation du projet d'établissement de l'IME Plan-Cousut, établissement de l'association « Les PEP 64 », a été réalisée dans le respect de l'article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Elle a été conduite de mars à juillet 2017 et a fait l'objet de l'implication des professionnels de l'établissement, notamment à travers la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de réflexion thématique.

L'ensemble de la démarche a été organisé et dynamisé par la direction de l'association et de l'établissement qui a réalisé un travail de communication interne et assuré les interfaces techniques et fonctionnelles entre les professionnels et le consultant du cabinet GConsultant qui a accompagné la démarche sur le plan méthodologique et a assuré la formalisation du projet.

# Valeurs et objectifs associatifs

## 1. Les valeurs associatives

### La laïcité

Finalité première des Pupilles de l'Enseignement Public, elle fonde notre conviction sur le fait que les Hommes doivent être maîtres de leur destin en assurant pleinement leurs devoirs et en jouissant pleinement de leurs libertés, notamment de leur liberté de conscience. La laïcité défendue par « Les PEP64 » s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous par-delà les différences : la raison et l'intelligence. Dans le travail quotidien, la laïcité suppose l'échange entre tous et, à travers la discussion ou le débat, elle est le principe qui permet à l'intelligence de chacun de s'exercer.

### La solidarité

La solidarité est le principe de fondation du contrat social et non pas un mécanisme de compensation assurantielle qui flirte parfois avec la condescendance. Au contraire, la solidarité est le principe qui assure l'autonomie de chacun et la valeur de l'individu. La solidarité participe du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté de destins et suppose aussi une obligation morale de l'individu envers la société. Notre conception de la solidarité s'oppose à la fatalité et s'efforce de ne pas figer la relation entre celui qui donne et celui qui reçoit, en s'inscrivant dans une logique de transformation sociale.

## 2. Axes de développement stratégique relatifs à l'évolution de l'offre de services

### Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Permettre le maintien ou l'accès au milieu ordinaire et l'inclusion sociale.
- Définir les prestations dans une logique de parcours (articulation des prestations, « zéro sans solution »).
- Répondre aux besoins spécifiques émergeant.
- Développer des approches préventives.

### Pour le domaine « éducatif et de loisir »

- Développer l'offre de services à des publics nouveaux.
- Diversifier et rendre attractive l'offre de loisirs dans les centres de vacances.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'éducation aux plus démunis.

### Autres domaines

- Développer des actions de solidarité.

- Développer d'autres secteurs d'activités dans le cadre de politiques éducatives de proximité : (petite enfance, accompagnements à la scolarité, accueil périscolaire et de loisirs, éducation et famille, Service d'Assistance Pédagogique à Domicile [SAPAD]...)

### 3. Axes de développement stratégique relatifs à l'adaptation des organisations

#### Vie associative

- Augmenter, diversifier et dynamiser la base militante.
- Réformer les statuts

#### Cohérence et continuité des prestations.

- Homogénéiser les procédures et les outils utilisés par les établissements et services.
- Organiser le parcours de l'utilisateur.
- Élaborer des projets éducatifs et pédagogiques pour les centres de vacances et les évaluer.

#### Pilotage et management

- Homogénéiser les pratiques managériales.
- Renforcer les fonctions supports.

#### Politiques sociales et de gestion des ressources humaines

- Adapter les fonctions aux nouveaux besoins.
- Assurer le développement professionnel.
- Développer la qualité de vie au travail.
- Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes.

#### Gestion budgétaire

- Maintenir les équilibres budgétaires globaux.
- Rationaliser la gestion du patrimoine.
- Rechercher de nouvelles sources de financement et développer une politique d'achats centralisés.

#### Communication

- Améliorer les systèmes d'information.
- Structurer la communication interne et externe.

#### Qualité

- Développer des espaces et des lieux de vie plus adaptés.

- Soutenir les démarches d'amélioration continue et évaluer l'efficacité des prestations.
- Obtenir une certification qualité dans l'association.
- Développer une politique « responsabilité sociétale et environnementale ».

## Présentation de l'établissement

Nom	IME Plan-Cousut
Coordonnées	5 route d'Arcangues - 64200 BIARRITZ Tél : 05 59 23 15 74
SIRET	77563866100188
FINESS	640 780 516
Type	Institut Médico Educatif.
Création	4 novembre 1964.
Renouvellement d'autorisation	31 décembre 2023.
Gestionnaire	Les « PEP64 »
Organisme de contrôle et de tarification	Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Cadre législatif et réglementaire	Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Article 22 de la Loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 (amendement « Creton »). Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Article L. 311-1 du Code de l'action sociale et des familles définissant les missions des établissements sociaux et médico-sociaux. Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'exercice des droits et libertés individuelles. Article L. 312-8 du Code l'action sociale et des familles relatif à l'évaluation externe. Article L. 313-5 du Code l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe. Article D. 312-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles. Décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Articles D. 312-11 à D. 312-134 du Code de l'action sociale et des familles concernant les dispositions applicables aux établissements et services qui accueillent et accompagnent des enfants ou des adolescents présentant un déficit intellectuel. Décret n° 2003-1136 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L 313-6 du Code de l'action sociale et des familles. Décret n° 2005-1376 du 3 novembre 2005 portant création du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé. Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 fixant le parcours de formation des élèves présentant un handicap. Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – [www.pep64.org](http://www.pep64.org)

	<p>établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles</p> <p>Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé prises pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation.</p> <p>Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.</p>
Agrément	<p>80 places (60 places en semi-internat et 20 places en internat de semaine).</p> <p>L'établissement est ouvert pour des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 6 à 20 ans des deux sexes déficients intellectuels moyens et profonds.</p>
Missions <sup>1</sup>	<p>Favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis.</p> <p>Assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.</p> <p>Les missions de l'établissement comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel du jeune ou adolescent ;</li> <li>• les soins et les rééducations ;</li> <li>• la surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap.</li> </ul>
Effectifs salariés	42,54 ETP.
Activités	<p>Intervention dans le champ médicosocial.</p> <p>Prise en charge éducative, pédagogique, thérapeutique et de formation préprofessionnelle.</p> <p>Hébergement en internat de semaine et accueil en semi-internat d'enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés.</p>
Attractivité	Ouest du département des Pyrénées-Atlantiques et Sud des Landes.

<sup>1</sup> Article D. 312-12 du Code de l'action sociale et des familles.

# Caractéristiques des personnes accueillies

## 1. Caractéristiques sociodémographiques des personnes accueillies

Les usagers sont accueillis à partir de 6 ans. Cependant, l'admission s'opère généralement plus tardivement après une période de scolarisation en milieu ordinaire après un parcours de scolarisation en ULIS.

Les usagers résident (familles naturelles ou familles d'accueil) à l'ouest du département des Pyrénées-Atlantiques ou au sud des Landes. Notre organisation des transports collectifs influe sur cette répartition territoriale. Rares sont les jeunes qui proviennent du centre du département. Dans ce cas, un accueil en internat de semaine est la seule modalité proposée.

19 jeunes sont accueillis en internat (12 garçons pour 7 filles). Parmi eux, 7 sont accueillis 4 nuits du lundi au vendredi. 5 sont hébergés 3 nuits, 4 pour 2 nuits et 3 pour une seule nuit.

Parmi les 61 jeunes accueillis en semi-internat, 9 le sont à temps partiel (3 ou 4 jours dans la semaine). Cette proportion s'accroît depuis quelques années, en réponse à des demandes de familles d'un maintien d'activités ou de rééducations réalisées à l'extérieur. En conséquence, nous pourrions proposer à des jeunes sans solution, déjà inscrits sur la liste d'attente, un accueil à temps partiel dans l'attente d'une place à temps plein.

La répartition des usagers par genre est de 27 filles (34 %) et 53 garçons (66 %) en avril 2017. La tendance est à une réduction de la proportion de filles (39 % en 2011 contre 33 % en 2016).

L'effectif des jeunes en aménagement « Creton » est relativement stable pour l'établissement. Ils étaient 17 en septembre 2011 et 11 en septembre 2016. Une forte baisse a été constatée en 2012/2013 avec l'ouverture au sein de l'association de la résidence Argia.

Des usagers sont orientés vers la formation professionnelle dispensée en IMPro alors que leurs besoins sont d'une autre nature (accompagnement éducatif et thérapeutique).

La durée moyenne des séjours pour les 5 dernières années se situe entre 5 ans 3 mois et 9 ans 6 mois.

Les admissions des usagers s'effectuent tout au long de l'année, de sorte que l'effectif accueilli en début d'année scolaire est proportionnellement moins significatif que les années précédentes.

Le nombre de jeunes bénéficiant d'une scolarisation à l'extérieur dans les dispositifs de droit commun (ULIS école, collège et lycée) est en diminution.

Le nombre de jeunes porteurs de TED est en augmentation : repérage de l'établissement qui a ouvert une unité spécifique pour 7 enfants de 8 à 14 ans.

Nous dénombrons 54 jeunes nés à partir de 2002. Au regard des observations actuelles, parmi cet effectif, nous pressentons ou constatons 30 orientations en ESAT, 16 en foyer de vie et 3 en FAM. Il reste 5 jeunes pour lesquels il n'est pas possible de se prononcer.

## 2. Caractérisation des besoins des personnes accueillies

### Domaine 1 - Autonomie dans les actes usuels de la vie

Potentialité à maintenir et/ou à développer	Besoins
Propreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être aidé à identifier le moment où il a besoin d'aller aux toilettes.</li> <li>Être aidé à se déshabiller et se rhabiller.</li> <li>Savoir s'essuyer.</li> <li>Savoir tirer la chasse.</li> <li>Savoir utiliser les toilettes à bon escient.</li> <li>Savoir faire ses besoins dans un lieu adapté.</li> <li>Savoir ne pas jouer avec ses excréments.</li> <li>Savoir se laver les mains.</li> </ul>
Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître son corps.</li> <li>Savoir utiliser les produits d'hygiène.</li> <li>Savoir utiliser les éléments d'une salle de bain.</li> <li>Savoir laver les différentes parties de son corps.</li> <li>Savoir se rincer.</li> <li>Savoir se sécher.</li> <li>Savoir se raser et/ou à s'épiler.</li> <li>Savoir se coiffer.</li> </ul>
Manières de table	<ul style="list-style-type: none"> <li>Savoir utiliser les couverts.</li> <li>Savoir se servir.</li> <li>Savoir mastiquer.</li> <li>Savoir adapter sa posture par rapport au contexte de la prise du repas.</li> </ul>
Habillement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une motricité fine.</li> <li>Savoir distinguer l'endroit et l'envers, le devant et le derrière, la droite et la gauche, le haut et le bas.</li> <li>Savoir mettre ses vêtements.</li> <li>Savoir ôter les vêtements.</li> <li>Savoir lacer ses chaussures.</li> <li>Savoir utiliser les différents systèmes de fermeture.</li> <li>Savoir se vêtir en fonction de la météorologie.</li> <li>Savoir adapter ses vêtements aux changements de température.</li> <li>Savoir adapter ses vêtements en fonction de l'activité.</li> </ul>
Autonomie d'entretien du linge	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être aidé à distinguer le linge propre et le linge sale.</li> <li>Savoir utiliser un lave-linge</li> <li>Savoir étendre son linge et/ou utiliser un sèche-linge.</li> <li>Savoir repasser.</li> <li>Savoir plier son linge.</li> <li>Savoir ranger son linge.</li> </ul>
Autonomie d'achats	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer ses besoins d'achats</li> <li>Lister les objets ou les produits à acheter.</li> <li>Compter son argent.</li> <li>Être aidé à identifier un lieu de chalandise et savoir s'y rendre.</li> <li>Se repérer dans les commerces.</li> <li>Savoir payer (et vérifier sa monnaie).</li> <li>Savoir utiliser différents modes de paiement.</li> </ul>
Autonomie de gestion de	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être aidé à identifier ses avoirs.</li> <li>Être aidé à évaluer ses dépenses.</li> </ul>

l'argent	Être aidé à identifier la valeur financière des biens et des prestations. Être aidé à anticiper des dépenses.
Prise médicamenteuse	Savoir lire une ordonnance. Savoir respecter les doses prescrites. Savoir utiliser les médicaments. Savoir se repérer dans le temps.
Déplacement.	Savoir opérer les transferts (se lever, s'asseoir...). Savoir se repérer dans l'espace. Savoir utiliser différents modes de transport (dont les transports en commun). Savoir identifier les dangers. Savoir franchir les obstacles. Connaître le Code de la route. Connaître les réseaux de transport. Savoir définir un trajet. Savoir identifier les lieux où prendre le transport en commun. Apprendre à monter et descendre d'un transport en commun. Savoir acheter un titre de transport. Apprendre à utiliser des deux roues. Apprendre le Code de la route.
Cuisine	Savoir utiliser le matériel et les équipements culinaires. Savoir mettre en œuvre une recette. Savoir faire la vaisselle. Savoir nettoyer et entretenir la cuisine.
Alimentation	Savoir identifier la sensation de faim et de soif. Savoir identifier la satiété. Savoir diversifier son alimentation.
Loisir	Être aidé à accéder à des loisirs en milieu ordinaire. Savoir s'occuper seul. Être aidé à s'occuper seul.
Utilisation de la technologie	Savoir utiliser les nouvelles technologies.
Réseaux sociaux	Connaître le fonctionnement des réseaux sociaux. Connaître les risques d'utilisation des réseaux sociaux.
Contraception	Être conseillé sur les lieux et personnes ressources permettant d'accéder à une contraception. Être informé ou sensibilisé à la façon d'utiliser une contraception.

## Domaine 2 - Socialisation

Potentialité à maintenir et/ou à développer	Besoins
Intégration des codes sociaux	Savoir décoder ou être aidé à décoder une situation ou un contexte social. Savoir adapter ou être aidé à adapter son comportement en fonction des situations et des contextes sociaux. Être sensibilisé au fait de ne pas s'exhiber.
	Être sensibilisé aux règles qui s'appliquent dans certains contextes ou certaines situations sociales. Être sensibilisé au sens des règles de comportement. Être aidé à s'approprier les règles de comportement.
	Être sensibilisé ou informé sur ses droits et ses devoirs. Être sensibilisé au sens des droits et devoirs. Être aidé à s'approprier ses droits et devoirs.
	Être sensibilisé sur les droits et devoirs du citoyen.
	Citoyenneté

### Domaine 3 - Sociabilité

Potentialité à maintenir et/ou à développer	Besoins
Interactions.	<p>Développer le langage verbal et non verbal.            Bénéficier de modalités de communication adaptée.            Savoir utiliser les modalités de communication.            Être aidé à entrer en relation ou savoir entrer en relation.            Être conseillé dans la relation à la sexualité.            Savoir écouter.            Savoir regarder son interlocuteur.            Savoir répondre à une question.            Savoir suivre ou être aidé à suivre une conversation.            Savoir être à une distance physique acceptable pour l'autre dans une interaction.            Être aidé à parler de sujets différents.            Être aidé à diversifier ses centres d'intérêt.            Connaître de nouveaux mots.</p>
Inscription dans une dynamique de groupe.	<p>Savoir identifier ce qui peut être dérangeant dans une relation.            Savoir exprimer un avis.            Savoir demander de l'aide.            Être encouragé à demander de l'aide.            Être encouragé à aider autrui.            Apprendre les règles de vie fixées explicitement dans un groupe et les respecter.            Savoir respecter l'intégrité d'autrui.            Être aidé à ne pas se laisser influencer.            Être encouragé à se différencier.            Être aidé à tolérer autrui.</p>

### Domaine 4 - Scolarité

Potentialité à maintenir et/ou à développer	Besoins
Accéder à différents langages pour penser et communiquer Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit, les langages mathématiques, scientifiques et informatique et le langage des arts et du corps	<p>Acquérir et développer les compétences nécessaires à la lecture, à l'écriture et la communication orale et à l'élaboration de la pensée.</p> <p>Savoir percevoir comprendre et utiliser les signes, codes et systèmes de représentation de la langue française.            Savoir comprendre un message oral ou écrit.            Comprendre des consignes simples et être aidé à les comprendre            Savoir argumenter, raconter, décrire expliquer.            Accéder aux principales règles grammaticales et orthographiques            Développer le vocabulaire            Développer l'expression orale, le langage social (langage d'action, de situation, qui sera enrichi sur le plan lexical et syntaxique) et le langage d'évocation des événements passés, futurs ou imaginaires, plus décontextualisé, plus abstrait.</p> <p>Savoir comprendre et utiliser les principes du système décimal et les langages formels (lettres et symboles)            Savoir lire des plans et se repérer sur des cartes            Accéder aux représentations d'objets ou de phénomènes naturels (schémas, croquis, maquettes, patrons figures géométriques)            Savoir représenter et organiser des données mathématiques sous forme de tableaux, graphiques ou diagrammes            Savoir dénombrer comprendre le système décimal            Savoir calculer</p>

	<p>Savoir mesurer Savoir appréhender les figures géométriques Savoir tracer des figures géométriques</p> <p>Développer ses capacités d'imagination et d'abstraction Pouvoir accéder au sens induit (implicite et inférences) de l'écrit comme de l'oral Etre aidé à accéder et à développer l'accès au symbolique</p>
Méthodes et outils pour apprendre	<p>Etre aidé à accéder et à développer la prise d'initiatives la réalisation et le maintien d'une action Savoir résoudre un problème Savoir prendre la parole, présenter un exposé Savoir utiliser des ressources comme bibliothèques ou CDI Savoir utiliser les ressources numériques Développer la planification d'une tâche Etre aidé à accéder et à développer ses capacités organisationnelles Etre aidé à accéder et à développer sa capacité à s'auto évaluer Apprendre et développer l'autonomie et les capacités d'initiative Savoir s'impliquer dans un travail commun et développer des qualités d'entraide et de coopération</p>
*Formation de la personne et du citoyen	<p>Savoir exprimer ses sentiments et émotions en utilisant un vocabulaire précis Apprendre à résoudre un problème sans avoir recours à la violence Apprendre à apprécier les personnes différentes dans le sens du vivre ensemble Comprendre et respecter les règles communes notamment de civilité au sein d'une classe ou d'un établissement Connaitre les textes fondateurs (Déclaration Universelle des droits de l'Homme et du Citoyen, convention des droits de l'enfant, et principes fondateurs de la république..) et les principes de la laïcité comme garantie de la liberté de conscience Savoir coopérer et respecter ses engagements Savoir prendre des initiatives, entreprendre et mettre en oeuvre des projets, après avoir évalué les conséquences de son action ; Etre aidé à préparer son orientation future et sa vie d'adulte.</p>
*Domaine scientifique et technologique	<p>. Savoir manipuler, formuler des hypothèses Savoir procéder par essai/erreur Pratiquer le calcul mental Savoir estimer des ordres de grandeur Savoir observer, imaginer, créer Développer ses habiletés manuelles et sens de l'esthétique Connaitre les principales fonctions du corps humain, les caractéristiques et l'unité du monde vivant, l'évolution et la diversité des espèces ; Connaitre la structure de l'Univers et de la matière - l'énergie et ses multiples formes - les nombres et les grandeurs, les objets géométriques, la gestion de données, les phénomènes aléatoires ; - les grandes caractéristiques des objets et systèmes techniques</p>

Représentation du monde et de l'activité humaine	<p>Identifier les principaux repères d'espace et de temps</p> <p>Comprendre les grands espaces physiques et humains et les principales caractéristiques géographiques de la Terre, du continent européen et du territoire national</p> <p>Savoir situer un lieu ou un ensemble géographique en utilisant des cartes, en les comparant</p> <p>Savoir lire un paysage</p> <p>Savoir exprimer ce qu'on ressent face à une œuvre littéraire ou artistique</p> <p>Pouvoir formuler des hypothèses et proposer des interprétations</p> <p>S'approprier, de façon directe ou indirecte, notamment dans le cadre de sorties scolaires culturelles, des œuvres littéraires et artistiques appartenant au patrimoine national et mondial comme à la création contemporaine</p> <p>Pouvoir imaginer, concevoir et réaliser des productions de natures diverses,</p>
--	--

## Domaine 5 - Apprentissages professionnels

Potentialité à maintenir et/ou à développer	Besoins
Reproduction d'un geste professionnel	<p>Bénéficier d'une pédagogie adaptée dans la réalisation de gestes professionnels.</p> <p>Savoir utiliser des pictogrammes, des supports visuels.</p> <p>Savoir montrer un geste en situation de travail.</p>
Hygiène et sécurité	<p>Connaître les règles d'hygiène et de sécurité au travail.</p> <p>Savoir appliquer ou être aidé à appliquer les règles d'hygiène et de sécurité au travail.</p>
Accès à la formation professionnelle.	<p>Accéder à des formations professionnelles.</p> <p>Accéder à des stages.</p> <p>Accéder à la RAE.</p>
Travail en équipe	<p>Savoir respecter l'autre.</p> <p>Connaître le règlement de fonctionnement.</p> <p>Savoir respecter le règlement de fonctionnement.</p> <p>Savoir écouter autrui.</p>
Utilisation du matériel et des équipements professionnels	<p>Bénéficier de matériels et d'équipements professionnels.</p> <p>Bénéficier d'un local adapté et sécurisé.</p> <p>Bénéficier de matériels et d'équipements ergonomiques.</p> <p>Bénéficier d'équipements de sécurité.</p> <p>Savoir utiliser les équipements de sécurité.</p>
Exécution d'une tâche et respect d'un cahier des charges	<p>Savoir effectuer une tâche simple.</p> <p>Savoir réaliser des tâches plus complexes.</p> <p>Savoir organiser son travail et son temps de travail.</p> <p>Savoir respecter des consignes ou un cahier des charges.</p>
Respect des horaires	<p>Savoir respecter ou être aidé à respecter des horaires.</p> <p>Bénéficier d'outils adaptés (timer, horloge...)</p> <p>Bénéficier d'un emploi de temps adapté.</p>
Respect d'un rythme de travail	<p>Savoir respecter ou être aidé à respecter un rythme de travail.</p>
Projection dans une orientation professionnelle choisie	<p>Connaître les différentes orientations professionnelles possibles.</p>

## Domaine 6 - Accès aux soins et rééducations

Potentialité à maintenir et/ou à développer	Besoins
Accès aux soins adaptés	Être aidé à accéder à des soins adaptés.
Accès et utilisation des appareillages	Être aidé à accéder et à utiliser des appareillages.
Capacité d'identification des symptômes	Savoir identifier des symptômes. Savoir exprimer des symptômes. Être aidé à identifier la douleur. Être aidé à évaluer la douleur. Être aidé à identifier des symptômes. Être aidé à exprimer des symptômes.
Capacités attentionnelles	Savoir fixer son attention visuelle et auditive. Savoir compenser son attention visuelle par une attention auditive ou l'inverse. Développer l'attention sélective (attention dirigée et attention divisée) et l'attention soutenue. Développer ses capacités d'inhibition (motrice et/ou verbale). Développer sa flexibilité attentionnelle.
Capacité d'écriture et de lecture	Développer les voies de lecture (assemblage et adressage) et d'écriture (lexicale et analytique). Développer ses prérequis au langage écrit. Développer ses capacités mnésiques. Développer sa vitesse de lecture. Développer le balayage visuel. Développer l'empan de lecture. Développer sa compréhension à la lecture. Développer l'inférence.
Capacités langagières	Développer l'articulation et la phonologie Développer les capacités pragmatiques. Développer le lexique. Développer la syntaxe. Avoir accès à un moyen de communication alternatif et/ou augmentatif.
Capacités logico-mathématiques	Développer les compétences logiques (sériation, classification, conservation, inclusion, numération...) Développer les compétences exécutives (planification, anticipation, flexibilité, inhibition...) Développer le lexique logico-mathématique.
Capacités mnésiques	Développer les différentes composantes mnésiques (mémoire à court terme, à long terme, de travail, auditivo-verbale, procédurale, sémantique et épisodique).

## Domaine 7 - Développement personnel

Potentialité à maintenir et/ou à développer	Besoins
Motricité	Développer l'équilibre. Développer la coordination des membres. Être aidé à développer l'équilibre. Être aidé à développer la coordination des membres. Être rassuré.
Image de soi	Être encouragé. Être soutenu. Être rassuré.

	<p>Savoir s'affirmer. Être aidé à prendre des initiatives.</p> <p>Connaître les parties de son corps. Connaître son profil sensoriel.</p> <p>Être sensibilisé au fait de ne pas porter atteinte à son corps (automutilation, scarification, etc.).</p>
Capacités cognitives	<p>Être aidé à rendre explicite l'implicite, les symboles. Être aidé à accéder aux inférences.</p> <p>Être aidé à accéder à l'imaginaire. Être aidé à accéder à la pensée abstraite. Être aidé à se représenter une situation grâce à une image mentale. Être aidé à comprendre ce qu'engendre la représentation mentale. Savoir mémoriser des éléments permettant de constituer une représentation mentale. Être sensibilisé à l'identification des affects qui engendrent une représentation mentale.</p> <p>Savoir imiter un geste. Être aidé à imiter un geste.</p> <p>Savoir pointer, nommer. Être aidé à pointer, à nommer.</p> <p>Savoir mémoriser. Être aidé à développer sa capacité de mémorisation.</p> <p>Savoir se concentrer. Être aidé à développer sa capacité de concentration.</p> <p>Savoir faire le lien entre des connaissances et une situation ou une utilisation dans différents contextes. Être aidé à faire le lien entre des connaissances et une situation ou une utilisation dans différents contextes.</p> <p>Être aidé à élaborer et à communiquer. Être aidé à utiliser différents moyens de communication.</p> <p>Savoir catégoriser et classer. Être aidé à catégoriser et à classer. Savoir faire des choix. Être aidé à faire des choix.</p> <p>Savoir se repérer dans le temps. Être aidé à retracer un événement dans sa globalité et dans le temps. Être aidé à apporter du sens à l'événement. Être aidé à exprimer ce qui est factuel.</p> <p>Connaître la fonction des objets. Expérimenter la manipulation des objets. Identifier le déroulement d'une tâche. Être encouragé. Développer la persévérance. Apprendre à rester concentré.</p>
Communication	<p>Bénéficier de modalités de communication adaptée.</p> <p>Être encouragé à s'exprimer oralement. Être rassuré.</p>
Expression personnelle	<p>Savoir identifier ses émotions et comprendre ce qui les provoque. Être aidé à identifier des moyens d'apaisement. Être encouragé à exprimer ses émotions.</p> <p>Savoir se positionner ou être aidé à se positionner par rapport à autrui. Être soutenu. Être rassuré.</p> <p>Être aidé à identifier les personnes ressources. Savoir formuler ou être aidé à formuler une demande. Être encouragé à demander de l'aide. Être rassuré.</p>

	<p>Savoir identifier ou être aidé à identifier le ou les moments opportuns pour exprimer ses difficultés. Être encouragé à exprimer ses difficultés. Être rassuré.</p>
	<p>Être aidé à identifier et à évaluer les possibilités qui s'offrent à soi dans une situation donnée. Être encouragé à faire des choix. Être rassuré.</p>
	<p>Savoir identifier ou être aidé à exprimer des arguments. Être encouragé à exprimer ses arguments. Être rassuré.</p>
	<p>Savoir ou être aidé à exprimer sa fatigue. Être encouragé à exprimer sa fatigue. Savoir adapter ou être aidé à adapter ses activités à sa fatigabilité.</p>
Équilibre psychologique	<p>Savoir accepter certaines limites et la frustration qui en découle. Savoir identifier le sens des limites qui peuvent se poser ou s'imposer à soi. Savoir gérer ou être aidé à gérer ses émotions.</p>
	<p>Savoir imaginer ou être aidé à imaginer des modalités ou à mobiliser des ressources pour s'apaiser. Expérimenter et s'approprier des ressources permettant de s'apaiser. Être rassuré.</p>
	<p>Savoir identifier ses tensions corporelles. Savoir identifier et utiliser des moyens pour se détendre. Être aidé à se détendre.</p>
Capacité d'anticipation et d'adaptation	<p>Savoir identifier des objectifs et faire des choix. Savoir se repérer dans le temps. Savoir séquencer des actions (notion de structuration de parcours). Être aidé à identifier des objectifs et faire des choix. Être aidé à se repérer dans le temps. Être aidé à séquencer des actions (notion de structuration de parcours).</p>
	<p>Savoir se repérer dans un espace ou un lieu. Être rassuré, sécurisé. Savoir s'adapter à une situation nouvelle. Être aidé à s'adapter à une situation nouvelle.</p>
	<p>Savoir se projeter. Être encouragé. Être rassuré. Savoir organiser sa démarche. Savoir apprécier ses prises d'initiative.</p>
Repères spatiaux.	<p>Savoir se repérer dans l'espace. Être aidé à se repérer dans l'espace. Savoir se repérer dans différents lieux.</p>
Repères temporels.	<p>Savoir se repérer ou être aidé à se repérer dans le temps.</p>
Sexualité.	<p>Savoir décoder les manifestations de son corps et savoir les gérer. Connaître le fonctionnement de son corps. Savoir identifier les lieux et moments propices à une pratique sexuelle.</p>

## Domaine 8 - Protection contre soi-même

Potentialité à maintenir et/ou à développer	Besoins
Appréhension des dangers.	Être sensibilisé de manière adaptée sur les dangers et les risques liés à certains comportements. Identifier les dangers et les risques liés à certains comportements. Savoir comment réagir face à un danger. Savoir distinguer ce qui est comestible et ce qui ne l'est pas.
Identification de la douleur.	Être aidé à identifier et à évaluer la douleur. Être aidé à exprimer sa douleur. Être orienté vers un professionnel de santé ou un psychologue. Être rassuré.
Accès à une protection juridique.	Accéder à une protection juridique.

### 3. Les évolutions observées chez les personnes accueillies

Une dizaine de jeunes accueillis présentent des troubles psychiques qui prévalent par rapport à la déficience intellectuelle. Cela nous oblige à reconsidérer l'organisation dans son ensemble : mise en place de groupes éducatifs décrochés à destination de l'ensemble des jeunes (IMP et IMPro).

Vingt jeunes nécessitent des prises en charge partagées avec des structures sociales (MECS, placement familial, lieux de vie, AEMO) et six sont concernés par des soins en structures sanitaires (Hôpitaux de jour, CMPEA, Hôpital Marin).

Il existe une forte distorsion entre les listes d'attente et les effectifs en IMP et en IMPro : on constate une forte proportion dans la liste d'attente de jeunes entre 6 et 14 ans (41 jeunes de moins de 14 ans et 13 jeunes de plus de 14 ans). Cela interroge la répartition définie dans l'agrément (45 jeunes en IMPro contre 35 jeunes en IMP), étant entendu que la limite d'âge ne définit pas systématiquement l'appartenance à l'IMPro.

Les problématiques de certains jeunes nécessitent un accompagnement éducatif adapté sans perspective d'orientation vers les milieux de travail protégés ou non. Pour autant ces jeunes peuvent présenter des capacités réelles, mais qu'ils ne peuvent pas mobiliser, empêchés par ailleurs (communication, exigences de productivité ou de comportement au travail).

Ces publics nouveaux nous obligent à repenser l'organisation de l'établissement et à développer des partenariats avec des structures externes qui seront parties prenantes du parcours de l'usager.

## Positionnement dans le dispositif territorial

Afin d'inscrire pleinement l'établissement dans son cadre législatif et réglementaire, nous mentionnons ici les objectifs et actions que l'établissement se fixe au regard du schéma régional d'organisation médico-sociale des personnes handicapées.

Le taux d'équipement aquitain au 31 décembre 2013 se situe à 10,39 places en établissement médico-social pour 1000 jeunes de moins de 20 ans. En Navarre - Côte basque, territoire où se situe l'IME Plan-Cousut, le taux est de 10,24.

Le taux d'équipement en IME et SESSAD se situe pour le territoire Navarre – Côte basque (4,33 places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans) en dessous du taux régional (4,67 places).

Le schéma régional des organisations médico-sociales invite à diversifier les modalités d'accueil des jeunes (internat, accueil temporaire, accueil modulé). L'établissement propose déjà un accueil séquentiel en internat. D'autres modalités d'accueil des usagers devront être développées : accueil séquentiel en semi-internat, accueil partiel en journée, accueil seulement en internat avec un projet d'accompagnement diurne extérieur.

Le schéma régional invite à développer des réponses adaptées impliquant une approche pluridisciplinaire et une inclusion scolaire plus importante en faveur des jeunes atteints de TED. Depuis le 11 mai 2017, dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure n° 6 du plan autisme qui vise à transformer l'offre médico-sociale existante, l'ARS a pérennisé 7 places pour une unité autisme qui s'intègre dans la section d'éducation et d'enseignement spécialisés. Des moyens spécifiques ont été attribués pour cette unité.

Conformément au schéma régional, la coopération avec les établissements de santé sera renforcée afin d'apporter des réponses adaptées à certains usagers que nous recevons et pour lesquels nous ne sommes pas en capacité d'offrir les soins suffisants.

Dans les prochaines années, le fonctionnement sera moins segmenté entre les sections IMP et IMPro.

## Offre de services

L'établissement propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins et aux attentes de l'enfant ou du jeune.

### Prestations 1 - Aider l'enfant ou le jeune dans le développement de l'autonomie dans les actes usuels de la vie

- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de propreté.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie des manières de table.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'habillement.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien du linge.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de rangement du linge.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de consommation (réaliser d'achats).
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de gestion du budget.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de suivi d'un traitement médical.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de déplacement.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de préparation des repas.
- Aide à la perception de la faim et de la soif.
- Aide à l'évaluation des équilibres alimentaires.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de loisir.
- Apprentissage de l'utilisation des nouvelles technologies.
- Aide au développement de l'autonomie d'utilisation des réseaux sociaux.
- Aide à l'accès à la contraception.

### Prestations 2 - Aider l'enfant ou le jeune à se socialiser

- Aide au développement des capacités d'accès à la citoyenneté.
- Aide au développement des capacités d'intégration des codes sociaux.

### Prestations 3 - Aider l'enfant ou le jeune au développement de la sociabilité

- Aide au développement des capacités de communication et d'interactions.
- Aide au développement des capacités d'inscription dans une dynamique de groupe.

## Prestations 4 - Proposer une scolarité adaptée ou soutenir la scolarité de l'enfant ou du jeune en milieu ordinaire

- Apprentissage de l'énumération.
- Apprentissage de l'établissement des correspondances terme à terme.
- Apprentissage de la perception d'une collection.
- Apprentissage du pointage, de la nomination, et du dénombrement.
- Apprentissage de la distinction des collections qui ont une petite quantité, reconnue globalement, des collections qui nécessitent de compter les objets un par un.
- Apprentissage des appariements.
- Apprentissage de l'identification des éléments semblables et différents.
- Apprentissage du comptage par compléments (de... à).
- Apprentissage du surcomptage.
- Apprentissage du fait de laisser une trace.
- Apprentissage de la représentation d'une idée ou d'un objet de façon graphique.
- Apprentissage de la transposition et l'expression par un autre code que l'alphabet.
- Apprentissage de l'accès à des procédures de représentation mentale.
- Apprentissage de la construction d'une représentation de l'écrit, de l'établissement des liens entre ce qui se dit (et qui peut s'écrire) et ce qui est écrit (et peut se lire/dire).
- Aide au développement des compétences de motricité fine, de repérage spatial, de perceptifs visuels (forme, position...).
- Apprentissage de l'encodage.
- Apprentissage de l'accès à la représentation des lettres.
- Apprentissage du traçage.
- Apprentissage de la mise en place des stratégies orthographiques.
- Apprentissage de l'accès au code (alphabétique).
- Apprentissage du développement des prises d'indices visuels (logographie).
- Apprentissage du développement de la conscience phonologique.
- Apprentissage du développement du langage oral, du langage social et du langage d'évocation des événements passés, futurs ou imaginaires, plus décontextualisé, plus abstrait.
- Apprentissage de développement des interactions, de construction d'hypothèses et de la capacité d'anticipation.
- Apprentissage du classement, de tri, de la classification et de la mémorisation.
- Apprentissage de l'imitation.

## Prestations 5 - Proposer au jeune des apprentissages préprofessionnels

- Aide au développement des capacités de reproduction de gestes professionnels.
- Aide au développement des capacités d'intégration des règles d'hygiène et de sécurité au travail.
- Aide à l'accès une formation professionnelle diversifiée.
- Aide au développement des capacités de travail en équipe.
- Aide au développement des capacités d'utilisation des matériels et des équipements professionnels.
- Aide au développement des capacités d'utilisation des équipements de sécurité.
- Aide au développement des capacités d'exécution de tâches complètes.
- Aide au développement des capacités de ponctualité.
- Aide au développement des capacités d'inscription dans un rythme de travail.
- Aide au développement des capacités de projection dans une orientation professionnelle.

## Prestations 6 - Proposer des soins et des rééducations

- Aide au développement de la marche.
- Aide au développement de la motricité fine.
- Aide dans les actes nécessitant une motricité fine.
- Aide à l'accès à des soins adaptés.
- Aide à l'utilisation des appareillages.
- Aide à l'identification et à l'expression de symptômes et de la douleur.
- Aide au développement de l'attention.
- Aide au développement des capacités d'écriture et de lecture.
- Aide au développement des capacités langagières.
- Aide au développement des capacités logico-mathématiques.
- Aide au développement des capacités mnésiques.

## Prestations 7 - Aider l'enfant ou le jeune à se connaître, soutenir son développement personnel.

- Aide au développement des capacités d'adaptation à de nouvelles situations, à de nouveaux contextes.
- Aide au développement d'une image de soi positive.
- Aide à la connaissance de son corps.
- Aide au respect de son l'intégrité corporelle.

- Aide au développement des capacités permettant de rendre explicites l'implicite, les symboles.
- Aide au développement des capacités d'accès aux inférences.
- Aide au développement des capacités d'accès à l'imaginaire.
- Aide au développement des capacités d'accès à la pensée abstraite.
- Aide au développement des capacités de compréhension de ce qu'engendre la représentation mentale.
- Aide au développement des capacités d'imitation.
- Aide au développement des capacités de désignation.
- Aide au développement des capacités de mémorisation.
- Aide au développement des capacités de concentration.
- Aide au développement des capacités de liaison entre des connaissances et une situation ou une utilisation dans différents contextes.
- Aide au développement des capacités l'élaboration et de communication.
- Aide au développement des capacités de catégorisation et de classification.
- Aide au développement des capacités de choix.
- Aide au développement des capacités de repérage dans le temps.
- Aide au développement des capacités permettant de retracer un événement dans sa globalité et dans le temps.
- Aide au développement des capacités permettant d'apporter du sens à l'événement.
- Aide au développement des capacités d'expression de ce qui est factuel.
- Apprentissage de la fonction et de l'utilisation d'objets.
- Aide au développement des capacités d'identification du déroulement d'une tâche.
- Aide au développement des capacités de la persévérance et sensibilisation à l'effort.
- Communication adaptée.
- Aide développement des capacités d'utilisation des supports de communication adaptée.
- Aide au développement des capacités d'expression orale.
- Aide au développement des capacités de gestion de ses émotions.
- Aide au développement des capacités de positionnement par rapport à autrui.
- Aide au développement des capacités d'identification de personnes ressources.
- Aide au développement des capacités de formulation d'une demande.
- Aide au développement des capacités d'identification du ou des moments opportuns pour exprimer ses difficultés.
- Aide au développement des capacités d'identification et à l'évaluation des possibilités qui s'offrent à soi dans une situation donnée.

- Aide au développement des capacités d'argumentation.
- Aide au développement des capacités d'expression de la fatigue.
- Aide au développement des capacités d'acceptation de certaines limites et de la frustration qui en découle.
- Aide au développement des capacités d'apaisement.
- Aide au développement des capacités de détente.
- Aide au développement des capacités d'anticipation et d'adaptation.
- Aide au développement des capacités de prise d'initiatives.
- Aide au développement des capacités d'affirmation des goûts alimentaires.
- Aide au développement des capacités de repérage dans l'espace.
- Aide au développement des capacités de repérage dans le temps.
- Aide au développement des capacités de maîtrise des pulsions sexuelles.

#### Prestations 8 - Aider le jeune adulte à accéder à une protection juridique

- Aide à l'accès à une protection juridique.

#### Prestations 9 - Aider l'enfant ou le jeune à se protéger contre lui-même et/ou protéger l'enfant ou le jeune contre lui-même

- Aide au développement des capacités d'appréhension des dangers.
- Aide au développement des capacités d'identification et l'expression de la douleur.

## Axes d'amélioration portant sur l'offre de services

### Prestations 1 - Aider l'enfant ou le jeune dans le développement de l'autonomie dans les actes usuels de la vie

- Réfléchir à une nouvelle organisation du repas de midi :
  - changement du mobilier ;
  - Réflexion quant à l'organisation du repas :
    - organisation des salles à manger ;
    - nombre de services ;
    - durée du repas ;
- Développement des situations où les usagers sont sollicités pour entretenir leur linge ;
- Développement des situations individuelles de transport des usagers :
  - recours aux réseaux collectifs de transports
  - mobilisation de moyens de transports individuels
- Développement des situations où les usagers sont sollicités pour la préparation et la prise de leurs repas ;
- Mise en place d'une commission repas ;
- Sensibilisation des usagers aux avantages et aux risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux.

### Prestations 2 - Aider l'enfant ou le jeune à se socialiser

- Développement des activités proposées en décroisement ;
- Développement de la participation à des instances représentatives des usagers : Conseil de la Vie Sociale, commissions diverses (commission repas) ;
- Développement d'implications d'usagers dans la vie de la cité. Participation à des manifestations locales ;
- Accompagner le passage à la majorité ;

### Prestations 3 - Aider l'enfant ou le jeune au développement de la sociabilité

- Développement des activités proposées en décroisement ;
- Développement de partenariats avec des structures extérieures pour répondre aux besoins de loisirs des usagers en dehors des temps d'accompagnement par l'établissement ;

#### Prestations 4 - Proposer une scolarité adaptée ou soutenir la scolarité de l'enfant ou du jeune en milieu ordinaire

- Offrir à chaque usager le temps de scolarisation nécessaire à ses besoins et adapté à ses capacités d'apprentissage. Proposer pour chaque élève une pédagogie adaptée pour accéder aux domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Développer les unités d'enseignement externalisées ;
  - par un accroissement de leur nombre ;
  - par l'augmentation de l'amplitude des dispositifs existants ;
  - par l'augmentation du nombre d'élèves y étant accueillis ;
  - par le développement de l'accompagnement éducatif des élèves au sein des unités externalisées ;
- Promouvoir le maintien de la scolarité dans les établissements de référence des jeunes accueillis.

#### Prestations 5 - Proposer au jeune des apprentissages préprofessionnels

- Proposer un apprentissage préprofessionnel adapté à chaque usager ;
- Adapter les apprentissages aux usagers présentant des TSA (Troubles du Spectre Autistique) ;
- Encourager l'inscription des jeunes en apprentissage préprofessionnel dans le dispositif de RAE « Différent & Compétent » ;
- Collaboration des ateliers avec des structures de travail pour adultes handicapés : inclusion dans des ateliers d'ESAT ;
- Développer le partenariat avec le travail en milieu ordinaire (entreprises et centres de formation) ;

#### Prestations 6 - Proposer des soins et des rééducations

- Développer le partenariat avec les structures sanitaires du secteur ;
- Adapter les moyens dévolus à l'établissement en termes de temps de rééducateurs aux besoins des usagers qui y sont accueillis ;
- Développer le cas échéant des partenariats de manière à satisfaire les besoins en rééducations des usagers.

#### Prestations 7 - Aider l'enfant ou le jeune à se connaître, soutenir son développement personnel

- Accompagner les usagers dans leur vie affective et sexuelle (information, prévention, protection) ;

- Adapter les moyens dévolus à l'établissement en termes de temps de psychologue et d'infirmière aux besoins des usagers qui y sont accueillis.

### Prestations 8 - Aider le jeune adulte à accéder à une protection juridique

- Informer les usagers sur leurs droits et les moyens à leur disposition pour les faire valoir ;
- Poursuivre l'information sur les mesures de protection juridique à l'adresse des usagers et de leurs familles.

### Prestations 9 - Aider l'enfant ou le jeune à se protéger et/ou le protéger

- Multiplier les occasions de se confronter au monde extérieur ;
- Développer des modules de prévention et d'information sur les éléments constitutifs de la vie en société ;
- Informer les usagers sur leurs droits et les moyens à leur disposition pour les faire valoir et les faire respecter.

# Parcours et suivi de l'enfant ou du jeune

## 1. Parcours de l'enfant ou le jeune dans l'établissement

Étapes	Modalités
Accueil, information et orientation des demandeurs	<p>Proposition d'un rendez-vous avec l'assistant de service social et le responsable d'établissement aux familles demandeuses.</p> <p>Organisation d'une rencontre visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre connaissance de la situation de l'utilisateur,</li> <li>• recueillir les attentes des responsables légaux,</li> <li>• présenter le fonctionnement de l'établissement,</li> <li>• visiter l'établissement,</li> <li>• informer sur les modalités d'inscription sur la liste d'attente,</li> <li>• solliciter l'autorisation de collecter ou collecte des éléments de dossier portant sur l'utilisateur.</li> </ul> <p>Inscription sur la liste d'attente, après confirmation de la famille.</p> <p>Conseil et orientation des familles demandeuses par rapport aux démarches à réaliser, le cas échéant.</p> <p>Vérification que la famille est toujours demandeuse d'un accueil dans l'établissement (notamment lorsque l'utilisateur est admis dans un autre établissement).</p>
Préparation de l'accueil	<p>Notification de l'admission par voie téléphonique. Confirmation par écrit.</p> <p>Un professionnel référent est désigné par le cadre éducatif.</p> <p>Organisation et transmission d'une trame d'emploi du temps de l'utilisateur.</p> <p>Conduite d'un entretien avec le cadre éducatif, le professionnel référent, un psychologue et l'assistant de service social.</p> <p>Remise du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie et de la liste des personnes qualifiées.</p> <p>Signature du contrat de séjour à ce moment-là ou dans un délai de trois semaines.</p> <p>Organisation d'un entretien avec le médecin-psychiatre.</p>
Accueil	<p>Organisation de l'accueil de l'enfant ou du jeune en présence de ses représentants légaux.</p> <p>Présentation de l'enfant ou du jeune à son groupe de référence.</p> <p>Présentation des professionnels.</p> <p>Attention particulière et accompagnements de proximité.</p>
Intégration	<p>Accompagnement de l'intégration de l'enfant ou le jeune.</p> <p>Accompagnement à la familiarisation avec les lieux d'accueil.</p> <p>Observations du jeune sur les différents lieux d'accueil et les différents moments de la journée et de la semaine.</p> <p>Entretiens formels ou points hebdomadaires avec le référent sur une période d'un mois. Compte rendu écrit à l'adresse du cadre éducatif de</p>

	<p>l'adaptation du jeune.</p> <p>Possibilité de programmer une réunion d'équipe en fonction des retours du référent.</p>
Évaluations préalables au projet de l'enfant ou le jeune	<p>Observations, bilans et prises de contact avec les professionnels ayant pris en charge ou prenant en charge l'usager par ailleurs. Les contacts sont réalisés par les professionnels concernés.</p> <p>Recueil des attentes de la famille opéré par l'assistant de service social et le professionnel référent.</p>
Élaboration du premier projet	<p>Élaboration du premier projet dans un délai de 8 à 10 semaines après l'admission.</p> <p>Le projet finalisé est adressé aux représentants légaux par courrier.</p>
Évaluation du projet et actualisation du nouveau projet.	<p>Les axes du projet en cours sont évalués par les professionnels pour les thématiques qui les concernent en amont de la réunion de projet par le biais des présynthèses (dispositif AIRMES).</p> <p>Adresse du nouveau projet aux responsables légaux dans un délai de quatre semaines.</p> <p>Adresse du projet à la MDPH.</p> <p>Mise à jour du tableau de suivi des projets par le secrétariat.</p>
Adaptations des modalités de prise en charge	<p>Autant que nécessaire et en fonction des besoins des usagers ou des demandes de leurs représentants légaux, l'établissement modifie les modalités d'accompagnement.</p> <p>Sur le plan pédagogique, plusieurs modalités de scolarisation existent : scolarité partielle accompagnée ou non par un éducateur en interne au sein de l'unité d'enseignement, scolarité dans des unités d'enseignement externalisées en école élémentaire ou en collège.</p> <p>Pour chaque usager, un projet éducatif global articule des prestations délivrées par des éducateurs ou moniteurs éducateurs et des moniteurs d'atelier ou éducateurs techniques spécialisés. Des articulations entre ces différents intervenants permettent de proposer des interventions afin de développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'autonomie quotidienne et sociale ;</li> <li>• les déplacements ;</li> <li>• la citoyenneté ;</li> <li>• la formation préprofessionnelle ;</li> <li>• la découverte du milieu de travail ordinaire ou protégé ;</li> <li>• les activités sportives ;</li> <li>• les activités culturelles ;</li> <li>• l'implication dans la cité (partenariat avec des structures culturelles, sportives et de loisirs) ;</li> </ul> <p>Le projet de soin s'articule autour de rééducations individuelles ou en groupe conduites sous la responsabilité du médecin. Une attention particulière est portée sur l'éducation, la prévention et la promotion de la santé. Des actions menées dans différents ateliers de relaxation visent au bien-être de l'enfant ou le jeune.</p> <p>Les modalités d'accueil peuvent évoluer entre un accueil séquentiel en semi-internat (trois, quatre ou cinq jours de présence dans la semaine), un accueil en internat de semaine modulé ou non pouvant permettre l'hébergement d'une à quatre nuits par semaine.</p> <p>Des partenariats avec des structures sanitaires ou médico-sociales sont conduits afin de proposer des prises en charge complémentaires.</p>

Préparation de la sortie	<p>Recueil auprès des responsables légaux des projets d'orientation pour leur enfant dans l'année de leurs 17 ans. Recueil des projets de l'enfant ou le jeune par le référent.</p> <p>Mise en place de stages dans le milieu de travail ordinaire, protégé ou dans des structures médicosociales pour adultes.</p> <p>Des stages de découverte peuvent être mis en place à partir de 15 ans. Les stages peuvent être proposés à partir de 16 ans.</p> <p>À la majorité, une rencontre formalisée est systématiquement organisée avec le cadre éducatif.</p> <p>Remise d'un livret qui présente aux jeunes accédant à la majorité leurs droits et devoirs, des conseils pratiques, des adresses utiles.</p> <p>L'appropriation de ce livret s'effectue au travers de groupes animés par le service de suite. Expérimentation des sujets abordés dans ce livret.</p> <p>Sollicitation auprès de l'enfant ou le jeune, de son responsable légal de son autorisation pour transmettre les éléments de son dossier (opération simplifiée pour les établissements de l'association par le biais de l'application AIRMES).</p>
Suivi postérieur à la sortie de l'établissement	<p>Contact systématique pour les jeunes sortis au bout de 3 mois, 6 mois, 1 an puis tous les ans jusqu'au troisième anniversaire de la sortie de l'établissement.</p> <p>L'utilisateur est averti à sa sortie des différents contacts que l'établissement prendra avec lui.</p> <p>Le contact s'effectue auprès de l'enfant ou le jeune et de la structure médicosociale qui le reçoit.</p> <p>Le contact est établi par le service de suite pour tous les jeunes. Une fiche contact <i>ad hoc</i> est complétée lors de chaque entretien et conservée dans le dossier.</p>

## 2. Suivi de l'enfant ou du jeune et projet personnalisé

Le suivi de l'enfant ou du jeune est structuré et repose sur les observations opérées par les professionnels dans différents champs : éducatif, pédagogique, thérapeutique, professionnel.

Des bilans scolaires intermédiaires sont communiqués aux responsables légaux.

Chaque enfant ou chaque jeune bénéficie d'un projet individualisé. Il est construit et actualisé avec les responsables légaux.

Les principales étapes de la construction et de l'actualisation des projets individualisés sont les suivantes :

- évaluation des axes du projet en cours par les professionnels pour les thématiques qui les concernent en amont de la réunion de projet, par le biais des « présynthèses » (dispositif AIRMES) ;
- recueil des attentes et des demandes de l'enfant ou du jeune par le professionnel référent ;
- formalisation du projet individualisé, en réunion animée par le cadre éducatif, avec l'ensemble de l'équipe ;
- envoi d'un document de préparation à la famille pour l'aider, si elle le souhaite, à formuler ses attentes en amont de la réunion de projet ;

- réception de la famille au début de la réunion de projet ; échange avec la famille visant à déterminer des axes de travail ;
- formalisation par les professionnels du projet individualisé (hors famille) sur AIRMES ;
- correction et validation du projet par la direction ;
- envoi du nouveau projet aux responsables légaux de l'enfant dans un délai de quatre semaines ;
- mise en œuvre du projet par les professionnels ; suivi et coordination du projet assurés par le référent ;
- réactualisations du projet individualisé à un rythme annuel ou réactualisation en cas de changements de modalités d'accueil, de situations personnelles ou familiales évolutives.

# Mise en œuvre des droits et libertés

## 1. Prévention et traitement des actes de maltraitance

La prévention des actes de maltraitance fait partie des points de vigilance permanents de l'ensemble du personnel de l'établissement. En s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM, l'association Les PEP 64 a décidé de se doter d'une politique de prévention des risques de maltraitements et d'une procédure de signalement des risques et situations de maltraitance observées au sein de l'établissement.

Tout professionnel témoin d'un événement indésirable doit compléter une fiche d'incident *ad hoc*. Elle est remise au responsable d'établissement et au cadre éducatif.

Tout incident fait l'objet d'une transmission des informations dans la fiche de suivi des troubles sur le progiciel AIRMES. L'outil permet d'opérer une analyse des causes et de traduire ce qui a été mis en œuvre pour répondre à la situation. Une grille d'analyse plus spécifique est utilisée pour les usagers de l'unité autiste.

Pour l'unité autisme, dans le projet de reconstruction, il sera nécessaire de prévoir un espace de retrait réglementé.

Les professionnels doivent être sensibilisés et appeler à travailler autour des recommandations des bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM.

Le taux d'encadrement et le travail en équipe pluridisciplinaire concourent à une qualité de l'accompagnement par une appréhension fine des situations.

Une charte des droits et devoirs de l'utilisateur est établie et présentée aux usagers. C'est un outil éducatif qui permet d'apprendre à vivre ensemble. Elle ne se substitue pas à la charte de 2003.

La participation des responsables légaux et de l'utilisateur à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé favorisent des réponses adaptées et limitent l'émergence de comportements problématiques.

## 2. Promotion de la bientraitance

Les professionnels ont été sensibilisés et formés sur la notion de bientraitance.

Au-delà des aspects éthiques, les modalités d'organisation suivantes concourent à la promotion de la bientraitance<sup>2</sup>.

Modalités	Effectivité	Formalisées par
Modalités permettant la personnalisation de l'accueil et l'intégration de la personne accueillie.	Oui	Modalités décrites dans le parcours de la personne accueillie dans l'établissement.
Modalités permettant aux personnes accueillies d'exprimer librement leurs	Oui	Expression des usagers formalisée dans le cadre du CVS.

<sup>2</sup> La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. ANESM, juin 2008.

souhaits et la prise en compte formelle de leur parole.		Expression des usagers recueillie par le référent, mais de manière non systématique. Le recueil auprès de l'utilisateur s'effectue lors d'entretiens individuels. Pour des jeunes qui n'ont pas accès au langage, le professionnel utilise des outils de communication alternatifs (images, pictogrammes, PECS, MAKATON, questions fermées) Participation effective des jeunes majeurs lors de leur réunion de projet.
Modalités permettant le développement de relations entre personnes accueillies (travail sur l'estime de soi, accompagnements dans l'élaboration d'une image d'eux-mêmes valorisante).	Oui	Offre de nombreux groupes de parole et d'expression à destination des usagers. Accompagnement éducatif pour les jeunes de l'internat (présentation, toilette). Mise en place d'un atelier socio esthétisme. Investissement d'usagers pour des projets d'ouverture sur l'extérieur.
Modalités favorisant toutes les possibilités de la personne accueillie d'autonomie dans les actes usuels de la vie.	Oui	Proposition d'accueil en internat pour développer l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Ateliers citoyenneté. Ateliers transports. Ateliers vie sociale. Sorties extérieures en petits groupes, autonomes. Atelier confection des repas.
Modalités permettant d'informer les personnes accueillies sur leurs droits, des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de son accompagnement.	Oui	Fiche dans le livret d'accueil. Rencontre avec le cadre éducatif à l'approche de la majorité. Communication de la liste des personnes qualifiées.
Modalités permettant la prise en compte formelle et le respect des rythmes (sommeil, lever, toilette, repas...) de l'enfant.	Oui	Chambres de 1 ou 2 lits. Lever possible sur 1 heure (de 7 h 15 à 8 h 15). Toilettes accompagnées espacées avant le repas de 18 h à 19 h. Pour les usagers autonomes, toilette à leur initiative (matin ou soir). À l'internat, possibilité pour les plus autonomes de prendre leur repas dans une salle attenante à la salle à manger. Possibilité de manger au restaurant d'application pour un groupe de 4 ou 5 jeunes avec ou sans

		l'accompagnement d'un adulte. Coins de repos aménagés dans différents groupes. Foyer de l'IMPro accessible à la coupure méridienne. Présence d'un seul service repas.
Modalités de réflexion sur les bénéfiques/risques des actions envisagées pour garantir sa sécurité (réflexion pluridisciplinaire, association des proches aux décisions).	Non formalisées	Question traitée sur le plan individuel. Les réponses ne sont pas institutionnelles.
Modalités d'agencement et d'organisation de l'environnement (sonore, visuel, olfactif, confort, aménagement de petites unités, espaces préservant l'intimité, lieux d'échanges avec les proches et les professionnels, instances de participation à la vie de la structure) permettant une communication individuelle et collective (entre tous les acteurs de l'établissement).	Oui partiellement	Groupes organisés en petites unités Locaux récents agréables, fonctionnels, confortables Signalétique des locaux. Projet de reconstruction de l'unité autisme.
Modalités de sensibilisation et de formation des professionnels pour le soutien et l'accompagnement de la personne accueillie dans ses moments de doutes, d'angoisse, voire de détresse.	Non	Une formation interne a été proposée en 2016 pour l'ensemble des personnels : temps de formation et d'analyse de la pratique autour de la bientraitance. L'établissement a le souci de former les personnels au maximum de ses possibilités. La dimension de la prévention des maltraitances est présente. Des groupes d'analyse de la pratique vont être mis en place. Sensibilisation ou formation non réalisées.
Modalités d'information des proches de la personne accueillie sur les risques identifiés dans l'établissement.	Oui partiellement	La famille reçoit le règlement de fonctionnement à l'admission.
Modalités permettant de rappeler aux professionnels et aux personnes accueillies les lois de référence dans le secteur social et médico-social et leur appropriation.	Non	Modalités à définir.
Modalités permettant aux personnes accueillies de contester une décision par des voies de recours formalisées.	Oui	Le contrat de séjour indique les voies de recours utilisables en cas de désaccord par rapport à la prise en charge.
Modalités permettant une intervention immédiate en cas de violence (physique, verbale, psychologique, active ou passive, etc.) qu'elle émane des professionnels ou des personnes accueillies et	Oui partiellement	Une procédure présente la conduite à tenir lorsqu'il s'agit de violences entre usagers.

accompagnées.		
Modalités permettant la formalisation et l'analyse collective distanciée des actes violents, le repérage collectif des causes et la recherche des mesures correctrices (compréhension et prévention).	Oui	Le progiciel AIRMES permet de rechercher les causes et de déterminer les réponses efficaces apportées à des situations de crises ou à des troubles constatés chez des usagers. À la demande de professionnels, des réunions cliniques sont organisées pour mettre en œuvre des mesures en réponse à des comportements problématiques.
Modalités permettant de formaliser les articulations entre professionnels et proches.	Oui partiellement	Des articulations sont recherchées dans le cadre de l'unité autisme avec les familles. Des échanges réguliers (téléphone, transmissions écrites et rencontres) sont systématisés. Au cours de ces échanges, un travail de transposition, d'articulation est opéré entre l'établissement et la famille. Cette organisation est posée pour l'unité autisme et s'effectue à la marge pour d'autres usagers.
Modalités permettant de recueillir l'avis des visiteurs.	Non	
Modalités permettant la mutualisation des expériences entre établissements.	À venir	Mise en place prochaine d'un groupe chargé du pilotage de la qualité au niveau du pôle. La collaboration entre établissements doit être renforcée.
Modalités d'ouverture de l'établissement à la recherche en sciences humaines et sociales (connaissance des publics, de leurs besoins et de leurs modalités d'accueil).	Non	

### 3. Modalités de mise en œuvre des droits et libertés

#### Non-discrimination

L'établissement veille à ne pas discriminer le demandeur lors de l'admission à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

L'établissement veille à ne pas discriminer l'enfant ou le jeune accueilli à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

<b>Accompagnement adapté</b>	<p>L'établissement veille à recueillir régulièrement les attentes de l'enfant et/ou de son représentant légal.</p> <p>L'établissement définit de manière concertée et consensuelle les besoins de l'enfant et/ou de son représentant légal.</p> <p>L'établissement met en œuvre, pour chaque enfant ou jeune accueilli, un projet individualisé d'accompagnement qui est régulièrement ajusté et réévalué et qui permet d'assurer la continuité des interventions.</p>
<b>Information</b>	<p>L'établissement développe la communication adaptée.</p> <p>L'établissement informe de manière adaptée l'enfant ou le jeune accueilli sur ses droits et libertés.</p> <p>L'établissement informe de manière adaptée l'enfant ou le jeune accueilli sur le fonctionnement et l'organisation de l'établissement, notamment en lui remettant un livret d'accueil et un règlement de fonctionnement.</p> <p>L'établissement informe de manière adaptée l'enfant ou le jeune accueilli sur les accompagnements et prises en charge dont il bénéficie.</p> <p>L'établissement met en œuvre un dossier unique qui est accessible sans entrave à l'enfant ou au jeune accueilli et/ou à son représentant légal.</p> <p>L'établissement organise l'accompagnement adapté de l'accès de l'enfant ou du jeune accueilli à son dossier.</p>
<b>Libre choix, consentement éclairé et participation</b>	<p>L'établissement organise le libre choix entre les prestations adaptées.</p> <p>Les professionnels veillent à informer l'enfant et/ou le jeune accueilli afin de recueillir son consentement éclairé.</p> <p>Les professionnels veillent à la compréhension de l'enfant et/ou du jeune accueilli sur les conditions et conséquences de sa prise en charge ou de son accompagnement.</p> <p>L'établissement organise la participation directe de l'enfant et/ou de jeune accueilli, ou avec l'aide du représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet individualisé d'accompagnement.</p> <p>Lors que l'expression d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, l'établissement permet à la famille ou le représentant légal d'exercer ce choix ou ce consentement.</p> <p>L'établissement permet à l'enfant ou au jeune accueilli d'être accompagné par la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.</p>
<b>Droit à la renonciation</b>	<p>L'établissement permet au jeune accueilli ou à son représentant légal de l'enfant de renoncer à tout moment par écrit aux prestations dont il bénéficie ou en demander sans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.</p>
<b>Respect de liens familiaux</b>	<p>L'établissement organise la prise en charge ou l'accompagnement de manière à favoriser les liens familiaux et éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice.</p> <p>L'établissement permet et organise la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne.</p>
<b>Protection</b>	<p>L'établissement garantit le respect de la confidentialité des informations concernant l'enfant ou le jeune accueilli.</p> <p>L'établissement prend les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, de l'enfant ou du jeune accueilli.</p>

<b>Autonomie</b>	L'établissement organise un suivi médical adapté. L'établissement garantit à l'enfant ou au jeune la possibilité de circuler librement.
<b>Prévention et soutien</b>	L'établissement prend en compte les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement. Avec l'accord de l'enfant et du jeune, l'établissement facilite le rôle des familles, des représentants locaux, ou des proches qui l'entourent de leurs soins.
<b>Pratiques religieuses</b>	L'établissement facilite les conditions de la pratique religieuse de l'enfant ou du jeune.
<b>Dignité et intimité</b>	L'établissement garantit le respect la dignité et de l'intégrité. L'établissement préserve le droit à l'intimité.

#### 4. Expression et participation des personnes accueillies au fonctionnement de l'établissement

Une coopérative fonctionne à l'IME et permet d'associer des usagers aux décisions qui leur incombent. Elle organise des actions pour récupérer des fonds qui seront utilisés pour financer des acquisitions de matériels de loisirs ou des activités à vocation culturelle ou éducative pour les usagers.

L'établissement fait vivre le conseil de la vie sociale à un rythme de trois réunions par an. La composition du conseil est conforme au décret : présence de représentants des usagers, de représentants des familles, de représentants des personnels et d'un représentant de l'association. Les comptes rendus sont communiqués à l'ensemble des participants et à l'ensemble des familles.

Un journal est réalisé en interne par un groupe d'usagers encadré par un professionnel.

L'équipe veillera à associer davantage les usagers à l'organisation d'événements au cours de l'année (fête de Noël, carnaval).

L'établissement réalise des enquêtes de satisfaction auprès des familles des usagers selon un rythme qui n'est pas défini.

#### 5. Réflexion éthique

Il n'existe pas à ce jour d'entité ou de réunion permettant de traiter de ces questions éthiques. C'est un axe d'amélioration qu'il sera travaillé dans les cinq années qui viennent.

# Moyens matériels

## 1. Parc immobilier

L'implantation de l'IME dans un espace agréable (espaces verts et boisés) offre un cadre propice à entretenir des relations interpersonnelles apaisées. La proximité du cœur de ville, facilite les déplacements pour s'y rendre et n'isole pas l'établissement.

Les locaux récemment reconstruits sont adaptés pour réduire le risque de maltraitance (cadre agréable, confort des installations sanitaires, possibilité offerte aux jeunes de s'isoler dans leur chambre, possibilité d'individualiser les temps éducatifs en proposant des lieux diversifiés et des occasions de rencontres individuelles).

L'IME est installé dans un vaste ensemble paysagé disposant d'un nombre important de bâtiments de petite ou moyenne taille. L'édification des bâtiments s'est effectuée progressivement avec une organisation disséminée sur la propriété. À l'ouverture de l'établissement, il n'existe que le château au milieu d'un parc de 7 hectares. L'augmentation continue de l'effectif nécessitera que diverses constructions soient réalisées : les ateliers, la piscine, creusée en plein air dans un premier temps en 1968, puis couverte, la villa qui a abrité l'internat jusqu'en 2016 et les ateliers cuisine/restauration et lingerie, le gymnase en 1974, le fronton en 1975, le pavillon en 1995. Des bâtiments préfabriqués utilisés pour recevoir les classes, des salles éducatives et rééducatives ont été détruits pour être remplacés par le patio, inauguré en décembre 2008.

**Le château**, construction la plus ancienne regroupe l'accueil, les services administratifs, le bureau du SESSAD et les bureaux des psychologues, du psychiatre, de l'assistante sociale, de l'éducatrice chargée du service de suite, du cadre éducatif et du responsable d'établissement. Un cabinet médical est utilisé par le médecin et l'infirmière.

Trois salles à manger et une terrasse, où il est possible de prendre des repas lorsque le temps le permet, se situent au rez-de-chaussée, tandis que les cuisines et les réserves sont au sous-sol.

Une salle de réunion se trouve à l'étage.

Le second étage est occupé par le logement de fonction du responsable d'établissement.

**Le patio** a été édifié en contrebas de la propriété. Il s'ouvre sur une vaste cour goudronnée où ont été tracés un terrain de basket et un parking en périphérie. À proximité du préau, est érigé un fronton. Il est possible d'accéder à cet espace à partir de la rue puis de l'impasse d'Harausta.

Le bâtiment est constitué de deux parties.

En premier lieu, l'unité d'enseignement regroupe 4 classes, chacune bénéficiant d'un sanitaire et d'un vestiaire dédiés. On accède à chaque classe à partir du préau. Chaque salle a deux entrées distinctes et dispose d'un équipement adéquat.

Les autres salles du bâtiment sont distribuées en périphérie d'un patio. Trois accès extérieurs permettent de pénétrer au cœur du bâtiment. Distribués de façon symétrique, on trouve dans cet espace deux salles pour les rééducations en psychomotricité, deux bureaux pour les orthophonistes, deux salles d'activité occupés par le groupe Arc-en-ciel, un bureau du personnel et deux structures éducatives : l'une destinée au Groupe de Vie Éducatif et la seconde au Groupe Pavillon. Cet

ensemble est complété par deux blocs sanitaires non mixtes, deux douches accessibles, un vestiaire pour le personnel de ménage et un local technique où sont stockés les produits d'entretien.

Des vestiaires avec sanitaires, un bureau et un local de stockage de matériel sont attenants au gymnase, à côté duquel le patio a été construit.

**La villa** abrite deux ateliers de formation professionnelle : la cuisine/restauration et la lingerie.

Elle se situe sur deux niveaux. Au rez-de-chaussée, les deux ateliers, un salon, des sanitaires et deux anciennes chambres dont l'utilisation va évoluer. À l'étage les six chambres, la salle d'eau et un WC ne sont plus utilisés pour l'hébergement. Ils sont désaffectés.

L'atelier cuisine/restauration utilise une cuisine équipée de matériels de collectivité et deux salles pour le restaurant dont une a été aménagée sur une ancienne terrasse. La seconde est utilisée comme salle à manger pour l'équipe de cuisine.

Située à proximité de la villa, **la maisonnette** abrite l'atelier cuisine de niveau 1. Elle est constituée d'une terrasse fermée, d'une cuisine, d'une salle de préparation et d'une salle à manger pour le groupe. Un vestiaire, une salle d'eau et un WC complètent cet ensemble.

À l'étage, une pièce est utilisée pour différents ateliers éducatifs. On y trouve également une salle de bain et une mezzanine.

**Le pavillon** reçoit le groupe de l'unité autisme. Il se constitue d'une vaste salle, ouverte par une baie vitrée, dans laquelle donnent une petite cuisine, un bureau, des sanitaires et une mezzanine utilisée comme lieu d'écoute en dessous de laquelle se trouve un lieu de repos. Une terrasse couverte a été aménagée devant le pavillon. Une clôture a été érigée pour éviter la dispersion des jeunes de l'unité.

**Les ateliers** de petite mécanique, de peinture, de sellerie et de sous-traitance sont regroupés dans un bâtiment de plain-pied formant un angle droit. À l'extrémité, un foyer pour les usagers de l'IMPro a été aménagé.

Une autre construction abrite le bureau et la salle de technologie de **l'atelier horticulture**. A proximité, se trouvent une petite serre chauffée et un tunnel.

**Un barbecue** a été édifié au centre d'une salle octogonale qui permet à un groupe d'une quinzaine de personnes de manger à l'abri. Des tables et bancs en bois situés à proximité permettent de manger à l'extérieur quand le temps le permet.

**L'internat** a été livré au printemps 2016. C'est un bâtiment de plain-pied accessible. Il est organisé en deux ailes, l'une accueille les jeunes filles, l'autre les garçons. Les douze chambres se répartissent en quatre chambres individuelles et huit chambres de 2 lits. Chaque chambre double dispose d'une salle d'eau avec une douche et un lavabo. Une salle d'eau est affectée à deux occupants de chambres individuelles. Dans chaque aile, trois WC sont proposés aux usagers.

Les espaces collectifs sont organisés autour d'une salle d'activité, d'un salon TV et d'une salle à manger. Une cuisine attenante permet au cuisinier de l'établissement de préparer et servir le repas du soir.

Un bureau éducatif est utilisé en journée pour le travail de l'équipe, la rencontre avec des usagers. Il est utilisé la nuit par les surveillants de nuit. Une douche et un WC sont directement accessibles de ce bureau.

L'internat dispose de deux chausseries, d'une bagagerie où les internes peuvent déposer leurs bagages et d'une buanderie qui permet l'apprentissage de l'utilisation d'une machine à laver et d'un sèche-linge.

## 2. Parc mobilier

Parc automobile	<p>1 véhicule Médianno Wing ligne de 33 places mis en service en 2017.</p> <p>2 Trafics Renault.</p> <p>1 Master Renault.</p> <p>1 Clio.</p> <p>1 Twingo.</p> <p>1 Toyota Yaris hybride (véhicule de fonction du directeur de pôle).</p>
Parc informatique	<p>19 ordinateurs (type tour).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable d'établissement</li> <li>• Secrétariat/accueil : 3</li> <li>• GVE</li> <li>• Service social</li> <li>• Cadre éducatif</li> <li>• Médecin</li> <li>• Unité d'enseignement : 10</li> <li>• Unité d'enseignement externalisée (Reptou)</li> </ul> <p>17 ordinateurs portables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers : 4</li> <li>• Gymnase</li> <li>• Service de suite</li> <li>• Groupes éducatifs : 5</li> <li>• Bureau médical</li> <li>• Salle de réunion</li> <li>• Unités d'enseignement externalisées : 2</li> <li>• Coordinatrice pédagogique</li> <li>• Psychologue</li> <li>• Psychomotriciennes</li> </ul> <p>8 tablettes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes éducatifs : 4</li> <li>• Unité d'enseignement : 4</li> </ul> <p>2 vidéoprojecteurs interactifs (dont un installé dans une classe de l'école du Reptou).</p>
Téléphonie mobile	<p>1 portable à disposition du directeur de pôle</p> <p>1 portable à disposition de la responsable de l'établissement</p> <p>1 portable à disposition du cadre éducatif</p> <p>3 portables à disposition des accompagnatrices des transports</p>

Sécurité incendie

Centrales incendie, au Château, au Patio, à l'internat et à la Villa.

# Ressources humaines

## 1. Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

Adapter les fonctions aux nouveaux besoins

- Accroître notre dispositif GPEC en identifiant les emplois menacés, les nouveaux ou ceux appelés à évoluer, et traiter ainsi, par anticipation, les écarts entre les besoins repérés et les ressources existantes.
- Actualiser les compétences des professionnels sur les thématiques en jeu autour de l'évolution des caractéristiques des publics et de leurs besoins.

Assurer le développement professionnel

- Optimiser notre politique GPEC en mobilisant tous les outils et moyens de développement des compétences au service de l'employabilité du salarié afin de lui donner la possibilité d'être acteur de son parcours professionnel.
- Promouvoir une politique de formation comme accompagnement des axes stratégiques de développement associatif.
- Encourager et accompagner la mobilité interne.

Développer la qualité de vie au travail

- Contribuer à la santé au travail en pérennisant la politique de prévention des risques professionnels et en assurant le suivi des plans d'action et mis à jour des DUERP.
- Renforcer la qualité de l'information partagée au sein de l'association en assurant une meilleure communication des processus RH.
- Promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Assurer la qualité des relations de travail, ainsi que des relations sociales construites sur un dialogue social actif.

Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes

- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- Faciliter le recours aux services civiques.
- Transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels.

## 2. Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

### Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'association reste le moyen le plus important de recrutement sur des postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne » qui a été mise à jour lors des dernières négociations annuelles obligatoires.

Toute vacance ou création de poste est publiée par voie d'affichage dans l'ensemble des établissements. Elle est également mise en ligne sur le site internet PEP64 et à défaut de candidat interne sur d'autres sites d'offres d'emploi comme Pôle Emploi ou l'APEC par exemple.

**Les règles d'examen prioritaire** à la mobilité interne sont définies dans notre dispositif de mobilité interne. En synthèse :

#### a) Premier examen prioritaire au personnel en CDI

Avant d'engager le processus de sélection des candidats, et dans le respect des dispositions légales, seront d'abord étudiées en priorité et dans l'ordre défini ci-dessous, les candidatures relevant des catégories suivantes :

1. salariés devenus inapte à leur emploi,
2. travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour,
3. salariés souhaitant changer d'ETP,
4. candidats en CDI,

#### b) Deuxièmement, examen des candidatures des personnels en CDD

**Le processus de sélection du candidat** et la composition de la commission de recrutement sont également définis en fonction de la nature du poste à pourvoir.

Toutes les candidatures internes effectuées dans le respect de la procédure seront étudiées selon les modalités décrites dans le dispositif lors d'un entretien et feront l'objet d'une réponse.

- a) Poste de non-cadre et cadre sans responsabilité d'un service
- b) Poste de cadre en responsabilité de service
- c) Poste de cadres dirigeants et autonomes

### Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail.

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'association) constitue une étape clé et stratégique pour l'association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » devra être nommé sur volontariat dans chaque établissement. Le salarié volontaire devra disposer d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans l'établissement. Il n'appartiendra pas forcément au service du nouvel embauché et n'aura aucun pouvoir hiérarchique ou disciplinaire à son égard.

Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché. Il sera chargé d'accompagner le nouvel embauché en CDI durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail sur l'établissement.

Le premier jour de l'intégration sera consacré en priorité à la remise des documents de travail (contrat, emploi du temps, fiche de poste, Accords d'entreprise, règlement intérieur, projets d'établissement, de service, axes stratégiques associatifs, organigramme de l'association, lexique du personnel de l'établissement et des principaux interlocuteurs, proposition des mutuelles, plaquette CE/DP, convocation à la visite médicale), à la présentation de l'équipe et à la visite de l'établissement.

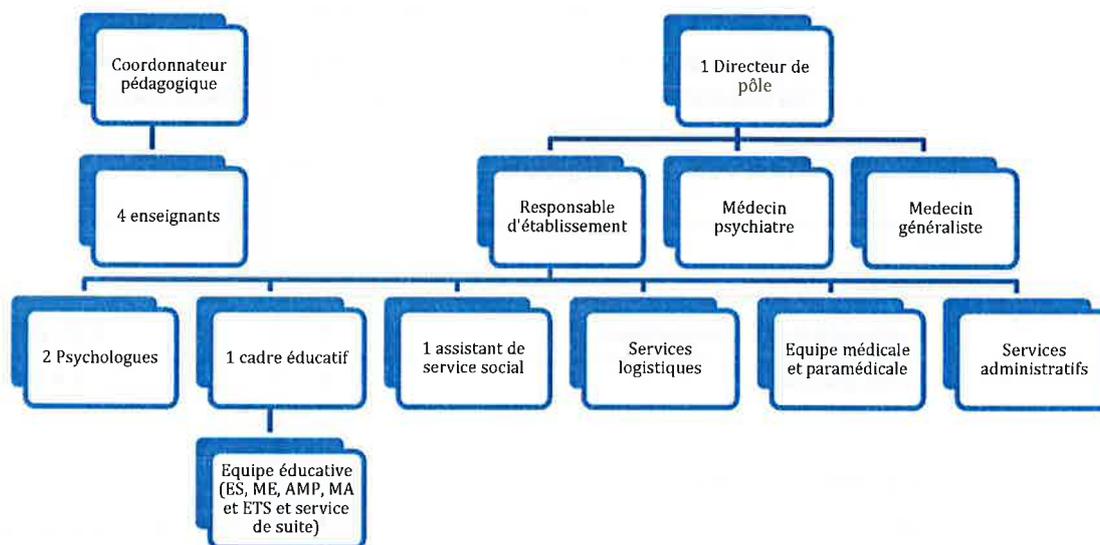
Au cours de la période d'essai, des bilans d'étapes seront programmés régulièrement pour évaluer la bonne intégration du nouveau salarié, à l'aide du document « suivi intégration ».

### 3. Compétences déployées dans l'établissement

Postes	Effectif	ETP
Directeur de pôle	1	
Responsable d'établissement	1	0,91 ETP
Cadre éducatif	1	1 ETP
Technicienne administrative	1	0,90 ETP
Employée administrative	1	0,85 ETP
AMP	1	1 (dont internat 0,62 ETP)
Moniteur éducateur	6	5,16 ETP (dont internat 1,29 ETP)
Educateur spécialisé	7	5,76 ETP (dont internat 0,62 ETP)
Educateur spécialisé	1	0,371 ETP
Moniteur d'atelier	4	3,448 ETP
Educateur technique spécialisé	3	3,00 ETP
Educateur sportif	2	1,7. ETP
Assistant de service social		0,80 ETP
Médecin psychiatre	1	0,24 ETP
Médecin généraliste	1	0,08 ETP
Infirmière	1	0,416 ETP
Psychologue	1	0,85 ETP
Neuropsychologue	1	0,33 ETP
Orthophoniste	3	1,05 ETP
Psychomotricien	2	1,03 ETP
Chauffeur	1	0,67 ETP
Accompagnateur transport	3	1,67 ETP
Cuisinier	1	1,00 ETP
Commis de cuisine	1	1,00 ETP
Surveillant de nuit	2	2,00 ETP

Ouvrier des services logistiques (service et ménage)	4	2,70 ETP
Ouvrier des services logistiques (entretien et espaces verts)	3	1,98 ETP

#### 4. Organisation des responsabilités



Un document associatif (PRECI) détermine les délégations et les fonctions du directeur de pôle, du responsable d'établissement et des cadres.

Le directeur de pôle a un lien avec les médecins.

Le médecin psychiatre coordonne l'équipe des rééducateurs et l'infirmier sans lien hiérarchique à leur endroit. Ils sont placés sous la responsabilité directe du responsable d'établissement.

L'équipe pédagogique est sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale. Un lien fonctionnel existe entre le coordonnateur pédagogique, les enseignants et le directeur de pôle ou le responsable d'établissement. Il n'existe pas de lien de subordination entre le coordonnateur pédagogique et les enseignants.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salariés sont précisés dans leur fiche de poste.

Un organigramme doit être affiché et le document associatif (PRECI) mis à disposition des salariés.

#### 5. Définition des postes

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, le Groupe Experts GPEC, composée d'un membre de la direction, d'un responsable d'établissement, d'un cadre intermédiaire et de deux représentants par organisation syndicale, a pour mission d'établir des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se réunira 2 fois par an sur convocation de la direction générale. Il vise à :

- identifier les métiers sensibles, c'est-à-dire les métiers en développement, les métiers difficiles à pourvoir ou qui nécessitent une période longue d'apprentissage et les métiers exposés à des évolutions et nécessitant des besoins en matière de formation professionnelle ou de mobilité professionnelle interne et externe
- mesurer le niveau de la menace (volume et délai) ;
- définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles ;
- anticiper la suppression d'emplois potentiellement menacés par la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation des emplois (ex : Gel des emplois ouverts dans le cadre du « mouvement interne », incitation au volontariat...).

Par ailleurs, les fiches de poste, mises à jour également lors des entretiens professionnels, décrivent :

- l'identité du salarié,
- le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail,
- l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers,
- les objectifs du poste (la mission principale),
- la place du poste dans l'organigramme,
- les activités du poste (présentation détaillée des activités qui contribuent à l'accomplissement du poste assorties de leur fréquence, barème : occasionnel, fréquent, permanent),
- les compétences nécessaires (savoirs, savoir-faire et savoir-être),
- les formations initiales et continues,
- les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements,
- les risques liés aux activités,
- les coordinations avec d'autres postes,
- les remplacements éventuels
- La fiche de poste doit être établie et complétée par le cadre de niveau N+1 à chaque embauche dans l'établissement.

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

## 6. Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des personnes accueillies et l'amélioration continue des prestations offertes.

## Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GPEC vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Au cours de son parcours professionnel, un salarié peut être confronté à une évolution de son emploi suite à trois principaux responsables :

- un contexte conjoncturel permettant au Groupe d'Experts d'identifier les métiers « sensibles »,
- un souhait du salarié d'évolution ou de mobilité,
- les attentes professionnelles du responsable hiérarchique.

Afin d'offrir à chaque salarié de l'association la possibilité d'échanger et d'être informé sur ces 3 situations professionnelles, et de proposer des conditions d'employabilité interne et externe, leur permettant de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel, l'association met en œuvre les modalités suivantes :

- l'entretien professionnel dédié aux objectifs de professionnalisation et aux souhaits de formation ;
- le bilan de compétence.

Chaque salarié justifiant d'au moins deux ans d'activité dans l'entreprise peut bénéficier d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique, tous les deux ans. L'objectif de cet entretien est de permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et pour l'établissement, de construire et d'ajuster son plan de formation.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la construction d'un projet professionnel à partir de l'analyse des compétences et aptitudes du salarié. Il permet de faire le point sur sa situation professionnelle, ses capacités, ses besoins et ainsi de faire émerger un projet professionnel réaliste. Il peut alors être mobilisé pour préparer une évolution professionnelle et/ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'employeur étudiera prioritairement les demandes des salariés ayant quinze ans et plus d'ancienneté.

## La formation continue

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont :

- d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins,
- de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance,
- d'adapter l'offre aux besoins,
- de développer les actions de prévention.

Compte tenu des axes stratégiques associatifs et des enjeux de développement qui sont à venir, les orientations stratégiques de formation ci-dessous seront prioritaires durant les trois années à venir :

- répondre aux besoins de nouveaux publics ; ce thème englobera toutes les formations permettant de diversifier nos accompagnements, de se former à des outils de diagnostic efficaces, de s'adapter ou de créer de nouveaux services ;
- répondre aux besoins des usagers ; ce thème englobera toutes les formations permettant de développer et d'adapter nos prises en charge ;
- accompagner l'inclusion en milieu ordinaire : accompagner nos usagers pour leur offrir l'autonomie nécessaire à une vie sociale, professionnelle et scolaire en milieu ordinaire, telle est notre vocation et l'objectif des formations suivies dans ce thème ;
- considérer la place de la famille ; accompagner les équipes pour mieux prendre en compte la dimension familiale et le travail avec elle et développer le soutien à la parentalité.
- développer la professionnalisation de nos équipes ; la question de la qualité de nos actions dans le respect de nos valeurs doit nous permettre de nous différencier ; améliorer les écrits professionnels, harmoniser les dossiers des usagers, s'accorder sur des pratiques professionnelles bienveillantes, s'inscrire dans le développement professionnel continu sont quelques exemples d'actions prioritaires ;
- la prévention de la pénibilité et le développement du bien-vivre au travail : ce thème regroupera toutes les formations liées au plan d'action de notre accord du 15/12/2015 afin de défendre l'idée selon laquelle l'amélioration continue de la qualité de vie au travail est une des sources de réussite d'une entreprise.

## 7. Prévention de la fatigue professionnelle

La mise à jour de notre DUERP et les plans d'action associés pour prévenir les risques professionnels nous permettent de lutter efficacement contre la fatigue professionnelle.

La prévention de la fatigue professionnelle est, notamment, opérée dans l'établissement par :

- la mise en place en perspective de groupes d'analyse de la pratique ;
- la possibilité de changer de poste au sein de l'établissement lorsqu'une permutation ou une création de poste intervient sur proposition du salarié ou des cadres ;
- organisation de la mobilité au sein de l'établissement ;
- adaptation de matériels, d'espaces et de locaux ;
- aménagement du rythme de travail ; périodes de fermeture de l'établissement ;
- organisation de relais éducatifs ;
- organisation de l'ouverture vers l'extérieur (rencontres de collègues d'autres structures) ;
- organisation des interventions d'intervenants ou de salariés d'autres établissements ;
- développement des partenariats et des projets partagés (centres de loisirs, projets culturels, associations sportives) ;
- participation à des colloques ;

- recours à des interventions ponctuelles d'intervenants extérieurs (psychologue du travail) ;
- sollicitation du service de la médecine du travail (médecin et psychologue) ;
- développement de moments conviviaux.

La prévention de la fatigue professionnelle est, notamment, opérée au niveau de l'association par :

- la mobilité interne offre la possibilité d'obtenir un poste de sa qualification dans un autre établissement ou service géré par l'association ;
- les accords d'entreprises.

## 8. Relations sociales dans l'établissement

Instances	Attributions
Réunions mensuelles des délégués du personnel	Présentation à l'employeur des réclamations individuelles et collectives.  Communication au CE des suggestions et observations du personnel
Réunions trimestrielles du CHSCT	Définition, contrôle et évolution des règles de sécurité de l'établissement.  Contribution à la protection de la santé et de la sécurité des salariés.  Contribution à l'amélioration des conditions de travail.  Analyses et des inspections régulières.
Réunions de libre expression des salariés	Réunions semestrielles.

D'autres éléments concourent à l'instauration d'un climat social de qualité, tels que l'organisation de temps conviviaux : galette proposée par le CE, repas occasionnels...

La volonté de l'encadrement est d'associer au maximum les professionnels à la recherche de solutions et de développer un management participatif.

L'équipe de direction s'organise pour se rendre disponible.

# Organisation de la communication interne

## 1. Communication interprofessionnelle

Supports	Objectifs	Fréquence
Transmissions orales	Transmissions orales doublées depuis mai 2016 par une information notée dans AIRMES	Quotidienne
Réunion institutionnelle	Sur ½ journée Réunion d'information. Réunion de programmation.	Annuelle.
Réunion de direction (RÉDIR)	Réunion de coordination. Transmission d'informations. Détermination d'un cahier de route et fixation d'échéances. Point sur l'avancée des dossiers en cours.	Hebdomadaire.
Réunion de cadres	Orientations stratégiques. Questions de management. Travaux et investissements.	Trimestrielle.
Réunion de coordination (RECOOR)	Réunion de réflexion sur différents éléments d'organisation de l'établissement ou du service.	Hebdomadaire.
Point sur les situations des usagers (PSU)	Situations individuelles d'usagers. Évolutions des prises en charge. Projets de sorties. Gestion de la liste d'attente et des entrées.	Hebdomadaire.
Réunions des équipes éducatives	Réunions d'équipe : fonctionnement de l'équipe, projets.	De mensuelle à bimestrielle.
Réunion de l'équipe de formation professionnelle	Réunions d'équipe : fonctionnement de l'équipe, organisation des groupes, projets.	Hebdomadaire.
Réunion de l'équipe thérapeutique	Réunion d'information. Réunion de réflexion sur la mise en œuvre de l'accompagnement thérapeutique.	Toutes les 6 semaines.
Réunion de l'équipe pédagogique	Réunion de coordination et d'organisation. Élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique.	Bimestrielle.
Réunion de l'équipe logistique	Fonctionnement, organisation du travail.	À mettre en place sur un rythme trimestriel
Réunion de coordination des agendas	Coordination des agendas. Organisation des déplacements.	Hebdomadaire.

Réunion clinique	Réunion autour d'une situation clinique.	À la demande et selon les besoins.
Réunions de secteurs	Fonctionnement des équipes et échanges pluridisciplinaires par secteur.	Hebdomadaire (5 secteurs).
Réunion IMP/IMPro	Réunion d'information.	3 fois par an.

## 2. Supports écrits de communication

Supports	Objectifs	Destinataires
Progiciel AIRMES	Dossier unique de l'utilisateur. Outil de transmission et de coordination (intranet). Information des entrées/sorties des usagers, de leurs absences. Information des absences des professionnels. Outil de gestion des agendas des usagers. Outil de gestion d'occupation des salles et d'utilisation des véhicules. Outil d'élaboration du projet individuel, caractérisation des besoins des personnes accueillies. Outil d'évaluation des prestations. Outil qui permet de mieux repérer les causes des troubles et des crises des usagers. Outil de coordination médicale. Outil d'échange d'informations à destination des familles.	Tous les salariés concernés. Familles par la suite.
Transmissions effectuées via AIRMES	Délivrance d'informations. Peu de transmissions écrites en dehors de l'outil AIRMES.	Professionnels concernés.
Notes de service	Affichage sur panneaux ad hoc et mise en ligne des notes de service par le biais de AIRMES.	Professionnels concernés.
Casiers des personnels	Courriers personnels. Documentation.	Salariés.
Adresses courriel	Communication interne et avec l'extérieur.	Cadres, médecins, psychologues, coordonnateur, assistant social.
Affichages	Comptes rendus CE, CHSCT, CA. Mouvement interne associatif.	
Mise à disposition de documents	Cahier de réponses aux délégués du personnel à disposition permanente. Accords d'entreprise. Emploi du temps des personnels.	Tous salariés.

# Gestion des risques et sécurité

## 1. Organisation de la sécurité des personnes accueillies et accompagnées

Les emplois du temps des usagers sont transcrits sur AIRMES. Ainsi chaque professionnel peut savoir où se situe le jeune, quels sont les changements ou les modifications intervenus dans son projet. Cela contribue à la sécurisation des usagers.

Pour les usagers autistes, le planning individuel doit être adapté et les modifications qui doivent intervenir énoncées de manière à réduire le sentiment d'insécurité que tout changement peut générer.

Une formation de sécurité incendie est dispensée aux salariés et aux usagers.

Une sensibilisation aux premiers secours en direction des usagers est programmée en juillet 2017.

Une sensibilisation aux risques d'intrusion a été réalisée avec des exercices de confinement.

Une infirmière est présente chaque jour pour veiller à la santé et à la sécurité des usagers. Elle assure une coordination médicale et s'assure de la distribution des traitements.

Le site est fermé en journée et les accès sont contrôlés.

Le taux d'encadrement et le choix des activités lors de sorties sont établis de sorte que la sécurité des usagers soit préservée.

L'équipe veille à ce que la tenue des jeunes soit adaptée aux conditions météorologiques.

Lors de sorties extérieures, un apprentissage des déplacements est mis en œuvre pour les usagers.

Tous les contrôles requis (recherches de légionnelles, analyses de l'eau de la piscine, contrôles sanitaires des cuisines) sont réalisés par des prestataires extérieurs.

Les locaux sont soumis à des contrôles annuels ou bisannuels effectués par des prestataires extérieures (installations électriques, installations de gaz, systèmes de sécurité incendie)

Procédure ou protocole	Finalités du protocole ou de la procédure
Hospitalisation d'un usager.	Définition de la conduite à tenir en cas d'hospitalisation.
Administration des traitements médicamenteux prescrits.	Définition des modalités d'administration des traitements. Modifié depuis la présence d'une infirmière.
Administration de médicaments en dehors d'une prescription spécifique par ordonnance.	Définition de la conduite à tenir pour administration de médicaments non prescrits par ordonnance. Protocole rédigé par l'infirmière et validé par le médecin.
Acheminement des médicaments entre le domicile et l'établissement.	

# Partenariat et communication externe

## 1. Nature des réseaux mobilisés

Réseaux	Fonctions ou motifs
Hôpital (CMPEA, hôpital de jour, service des urgences, urgences pédiatriques)	Prises en charge partagées pour certains. Consultations ambulatoires en lien avec le médecin de l'établissement. Demande de diagnostics. Réponses à des situations d'urgence.
Éducation nationale	Convention constitutive de l'Unité d'enseignement
Services éducatifs et sociaux (DSD, ASE, services d'AEMO, MECS, organismes de placement familial)	Articulation des interventions sur le registre social pour des usagers pris en charge dans le cadre de dispositifs de la protection de l'enfance.
Structures médico-sociales pour enfants et adultes	Co interventions. Aide à la formation et à l'orientation. Mutualisations d'actions et de moyens.
Structures de loisirs, culturelles et sportives	Participation à la vie citoyenne en utilisant les structures de droit commun.

## 2. Modalités d'organisation du partenariat

Structure	Nature du partenariat	Objectifs du partenariat
CMPEA	Accueil partagé de plusieurs usagers	Offrir un espace de soins thérapeutiques.
École du Reptou	Unité d'enseignement externalisée	Permettre la socialisation d'usagers grâce à une scolarisation dans une école élémentaire.
Collège J. Rostand	Unité d'enseignement externalisée	Permettre la socialisation d'usagers grâce à une scolarisation dans un établissement secondaire.
Autres établissements scolaires	Scolarisation individuelle d'usagers de l'IME.	Permettre de poursuivre la scolarisation ou la formation professionnelle en milieu ordinaire.
ESAT Recur, Gure Nahia, Celhaya, Le Colombier, Alanvie ; ...	Orientation et formation des usagers	Accueillir des stagiaires en formation professionnelle. Participer à des actions de formation auprès des usagers. Accueillir des groupes d'atelier en immersion. Aider à déterminer l'orientation de

		l'utilisateur vers une structure pour adulte.
Foyers de vie, FAM, foyers d'hébergement	Orientation des usagers et préparation à leur admission	Accueillir des stagiaires orientés vers ce type de structures. Offrir des occasions de partage d'activités. Aider à déterminer l'orientation de l'utilisateur vers une structure pour adulte.
CLSH de Bidart	Convention de partenariat.	Organiser des rencontres. Inclure les usagers dans le centre de loisirs. Ouvrir l'établissement.
Fédération départementale de sport adapté		Permettre à des usagers de pratiquer des sports avec d'autres jeunes. Participer à des rencontres sportives.
École de cirque Balabulle		Faire découvrir la pratique des arts du cirque.
Aviron Bayonnais		Pratique de la pelote basque.

### 3. Les supports de communication externe

Pour communiquer à destination de ses partenaires, l'établissement :

- est référencé sur le site des PEP64 ;
- Organise des événements où les partenaires extérieurs sont invités (50<sup>e</sup> anniversaire, Videgreniers, Rock-Battle, inauguration de nouveaux locaux) ;
- Sollicite la presse locale régulièrement ;
- Communique des articles pour différentes revues (journal de Biarritz, de Bidart, Pep infos) ;
- Distribue des flyers pour communiquer sur le restaurant d'application.

# Systemes d'évaluation

## 1. Modalités d'évaluation

L'établissement procède à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées. L'évaluation s'inscrit dans un processus global et cohérent de conduite de changement et d'amélioration continue de la qualité des prestations de l'établissement.

### 1.1. Évaluation interne

Un outil d'évaluation interne a été élaboré par les cadres de l'association (responsables d'établissement, directeurs de pôles et direction générale). L'outil est constitué autour de cinq domaines :

- management de l'établissement/ouverture sur son environnement ;
- conditions d'élaboration et mise en œuvre du projet d'établissement ;
- qualité de la prise en charge et personnalisation de l'accompagnement de l'utilisateur ;
- effectivité des droits et de la participation des usagers ;
- gestion des risques et des événements indésirables.

Chaque domaine se décline en 8 à 10 références, chacune étant elle-même décomposée en un nombre variable de critères de qualité. Pour chaque critère de qualité, des indicateurs sont proposés et appellent une cotation selon quatre notations. Un argumentaire de cotation, un plan d'action, les acteurs et le délai complètent chaque critère évalué.

Cinq groupes de professionnels (4 à 5 salariés) se sont chargés de l'évaluation d'un domaine. La conduite du travail des groupes était assurée par la responsable de l'établissement ou le directeur de pôle. Cette évaluation a été opérée de janvier à avril 2017.

L'ensemble de l'équipe s'est répartie sur une demi-journée pour valider les cinq domaines. Cinq cadres encadraient les cinq groupes de travail.

Une synthèse et une restitution seront opérées à l'automne 2017.

### 1.2. Évaluation externe

La première évaluation externe a été confiée au cabinet Jacques Cabanes. Elle a été finalisée en juin 2011 et adressée à l'autorité de contrôle.

Trois thèmes liés aux recommandations de l'ANESM ont été retenus par l'association et traités de manière transversale dans tous les établissements :

- la bientraitance : « Définition et repères pour la mise en œuvre » ainsi que « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance »
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.

- Les attentes de la personne et le projet personnalisé.

Le questionnement évaluatif était le suivant :

- la mesure de satisfaction des personnes accueillies ;
- porter une appréciation globale ;
- examiner les suites réservées à l'évaluation interne ;
- examiner certaines thématiques (basées sur les 5 axes de l'évaluation interne PEP 64 et les 15 points du décret du 15 mai 2007 sur l'évaluation externe) ;

Les méthodes et outils de recueil de données :

- visites sur site et observation terrain ;
- entretiens individuels et collectifs (auprès des professionnels, des usagers, des familles et des partenaires...);
- analyse des documents preuves (dossier de l'usager, procédures, compte rendu de réunion, de CVS...).

### 1.3. La mesure de satisfaction des personnes accueillies

Une enquête a été réalisée auprès des familles à partir d'un questionnaire qui évaluait :

- La qualité de l'accueil lors de la première visite et de l'admission
- Les relations avec les professionnels
- Les outils de la loi de 2002
- L'information à leur endroit
- L'internat et la connaissance qu'ils en ont
- Les transports
- L'ouverture sur l'extérieur

Le questionnaire est complété par une partie libre où les familles peuvent faire part de leurs remarques et suggestions.

Le projet est de soumettre chaque année ce questionnaire aux familles au cours du printemps et d'en présenter les résultats lors du dernier CVS de l'année scolaire.

Une enquête similaire sera proposée aux usagers et soumise à leurs réponses chaque année.

## 2. Systèmes d'information et de coordination de la démarche d'amélioration continue

L'association souhaite qu'à compter de la fin de l'année 2017 un comité d'amélioration de la qualité soit mis en œuvre au niveau du pôle avec des représentants des établissements du pôle. Il s'agira de construire un plan d'amélioration de la qualité se déclinant par des objectifs annuels très clairs face auxquels sont proposés des actions et des moyens, ainsi qu'un calendrier opérationnel.

# Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation

## Domaine 1 - Organisation des prestations hôtelières

- Améliorer la qualité des repas proposés aux usagers.

## Domaine 2 - Organisation des moyens matériels

- Réorganiser les transports biquotidiens des enfants ou des jeunes.
- Remplacer un véhicule utilisé pour l'atelier sous-traitance.
- Reconfigurer le réseau informatique.

## Domaine 3 - Bâtiment et équipements

- Mettre en peinture une salle à manger.
- Créer deux salles d'ateliers éducatifs.
- Remettre en état le pavillon où sont accueillis les jeunes de l'unité autisme.
- Aménager une salle pour accueillir le groupe Arc-en-ciel.
- Remettre en état la piscine de l'établissement.
- Remettre en état la toiture et les toilettes du gymnase.
- Remettre en état la cuisine du Château.
- Aménager la cuisine d'application.
- Remettre en état les sanitaires du Château.
- Calendrier Ad'Ap

## Domaine 4 - Hygiène et sécurité

- Suivre le DUERP
- Cadencer les formations SST, les formations incendie et intrusions, les exercices *ad hoc*.

## Domaine 5 - Organisation du travail en équipe

- Revoir l'organisation du travail avec la mise en œuvre des prestations transversales. Réinterroger la notion de groupe éducatif.
- Revoir les modalités d'organisation des réunions.

## Domaine 6 - Suivi de l'enfant accueilli et accompagné

- Réorganiser la prise en charge globale des enfants ou des jeunes par la mise en place de prestations de différents ordres telles que séries par SERAFIN-PH.
- Développer un accompagnement inclusif.
- Adapter la prise en charge des adolescents autistes à l'IMPro.
- Poursuivre l'accompagnement adapté aux jeunes avec des troubles associés spécifiques.
- Déployer les fonctionnalités du logiciel AIRMES (prestations délivrées et évaluation des actions entreprises).

## Domaine 7 - Formation continue

- Organiser des formations en accord avec les axes associatifs.
- Organiser une formation technique à l'entretien des locaux.
- Organiser des séances d'analyses de la pratique.
- Renouveler et étendre la FCO.
- Développer des actions de formations mutualisées.
- Promouvoir la participation des professionnels aux Actions prioritaires régionales initiées par UNIFAF.
- Prévoir des formations de salariés en vue d'effectuer des missions de coordination.

## Domaine 8 - Prévention des risques et de la fatigue des professionnels

- Promouvoir les changements de groupes éducatifs.
- Promouvoir la mobilité interne.
- Axe spécifique du DUERP.

## Domaine 9 - Droits et libertés de l'utilisateur

- Permettre à l'enfant ou au jeune de faire des choix.
- Vulgariser la charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Définir les droits de l'enfant ou du jeune d'aller et venir.
- Définir un outil d'expression libre (type cahier à idées).
- Mise en place de délégués IMPro/Patio.
- Mise en place d'un journal

## Fiches action

<b><u>Fiche action n°</u></b> <b>Intitulé</b>	
<b>Objectifs :</b>	•
<b>Groupe projet :</b>	
<b>Sous la responsabilité de :</b>	
<b>Personnes/service/organismes concernés :</b>	
<b>Modalités à mettre en œuvre :</b>	•
<b>Échéance :</b>	
<b>Indicateurs :</b>	•
<b>Analyse globale :</b>	

## Annexes

## Détails des prestations et des principes opératoires

### Prestations 10 - Aider l'enfant ou du jeune à se socialiser

Prestations	Méthodes
Aide au développement des capacités d'accès à la citoyenneté.	Informations et explications sur les droits et devoirs du citoyen.
Aide au développement des capacités d'intégration des codes sociaux.	Conseils pour décoder une situation ou un contexte social. Informations et explications sur les façons de se comporter suivant les situations et les contextes. Informations et explications sur les droits et les devoirs. Vérification de la connaissance et de la compréhension des droits et les devoirs. Informations et explications sur le cadre légal lié à la sexualité. Informations et explications sur le fait de ne pas s'exhiber. Mises en situation. Réassurance Valorisation.

### Prestations 11 - Aider l'enfant ou le jeune au développement de la sociabilité

Prestations	Principes opératoires (méthodes)
Aide au développement des capacités de communication et d'interactions.	Informations et explications sur la façon de rentrer en contact avec autrui. Informations et explications sur la façon de communiquer de manière adaptée avec autrui. Conseils sur la façon d'établir une distance physique acceptable pour l'autre dans une interaction. Conseils sur la façon de répondre à une question. Conseils sur la façon de participer et de suivre une conversation. Écoute. Mise en situation. Stimulation. Exploration de nouveaux sujets de conversation. Médiation. Utilisation de supports. Proposition de nouveaux mots.
Aide au développement des capacités d'inscription dans une dynamique de groupe.	Explications sur la façon d'adapter son comportement en groupe. Sollicitation de l'expression du jeune sur ce qui peut être dérangeant dans une relation. Écoute. Mise en situation. Informations et explications sur les règles de vie fixées explicitement dans un groupe. Vérification de la connaissance et du respect des règles de vie fixées explicitement dans un groupe. Explications et conseils sur la façon de respecter l'intégrité d'autrui. Vérification de la compréhension de la façon de respecter l'intégrité d'autrui.

	<p>Stimulation. Sollicitation à la prise de positions personnelles. Explications et conseils sur la nécessité de tolérer les autres. Conseils sur la façon de développer des stratégies d'adaptation. Réassurance. Valorisation.</p>
--	--

**Prestations 12 - Proposer une scolarité adaptée ou soutenir la scolarité de l'enfant ou du jeune en milieu ordinaire en référence au socle commun de connaissance et de culture**

Prestations	Principes opératoires (méthodes)
<p>Apprentissage des langages pour penser, communiquer et développer la structuration de la pensée</p> <p>Langue Française Langage mathématiques Langage des arts et du corps</p>	<p>Présentation et explicitation des codes signes et systèmes de représentation de la langue française orale et écrite, des langages mathématiques</p> <p>Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit</p> <p>L'élève parle, communique, argumente à l'oral de façon claire et organisée ; il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs.</p> <p>Il adapte sa lecture et la module en fonction de la nature et de la difficulté du texte. Pour construire ou vérifier le sens de ce qu'il lit, il combine avec pertinence et de façon critique les informations explicites et implicites issues de sa lecture. Il découvre le plaisir de lire.</p> <p>L'élève s'exprime à l'écrit pour raconter, décrire, expliquer ou argumenter de façon claire et organisée. Lorsque c'est nécessaire, il reprend ses écrits pour rechercher la formulation qui convient le mieux et préciser ses intentions et sa pensée.</p> <p>Il utilise à bon escient les principales règles grammaticales et orthographiques. Il emploie à l'écrit comme à l'oral un vocabulaire juste et précis.</p> <p>Dans des situations variées, il recourt, de manière spontanée et avec efficacité, à la lecture comme à l'écriture.</p> <p>Il apprend que la langue française a des origines diverses et qu'elle est toujours en évolution. Il est sensibilisé à son histoire et à ses origines latines et grecques.</p> <p>Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques</p> <p>Présenter et expliciter les principes du système de numération décimal et les langages formels (lettres, symboles...) propres aux mathématiques et aux disciplines scientifiques, notamment pour effectuer des calculs et modéliser des situations. Il lit des plans, se repère sur des cartes. Il produit et utilise des représentations d'objets, d'expériences, de phénomènes naturels tels que schémas, croquis, maquettes, patrons ou figures géométriques. Il lit, interprète, commente, produit des tableaux, des graphiques et des diagrammes organisant des données de natures diverses.</p> <p>Comprendre et s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps</p>
<p>Apprentissage des méthodes et outils pour apprendre</p>	<p>Conseils sur les façons d'Apprendre</p> <p>Stimuler les Apprentissages individuels ou collectif en classe ou en dehors</p> <p>Accompagner l'accès à l'information et à la documentation</p> <p>Présenter et soutenir l'utilisation d'outils numériques</p> <p>Solliciter et valoriser la participation à des projets individuels ou</p>

	collectifs
Favoriser la formation de la personne et du citoyen	Apprentissage vie en société et action collective Formation morale et civique Respecter les choix personnels et la responsabilité individuelle Expérimenter le sens des valeurs de la république et de la citoyenneté Coopérer et exister dans une société
Connaitre les systèmes naturels et les systèmes techniques	Favoriser et soutenir l'observation, la manipulation et l'expérimentation Soutenir la rigueur intellectuelle, l'habileté manuelle et l'esprit critique, l'aptitude à démontrer, à argumenter Favoriser les activités d'observation, de description et questionnement; Valoriser la formulation des hypothèses, les tests Soutenir la manipulation, l'exploration plusieurs pistes, procédures par essais et erreurs ; Présentation et Explicitation de techniques de modélisation pour représenter une situation ; il analyse, argumente, mène différents types de raisonnements (par analogie, déduction logique...) ; il rend compte de sa démarche. Il exploite et communique les résultats de mesures ou de recherches en utilisant les langages scientifiques à bon escient. L'élève pratique le calcul, mental et écrit, exact et approché, il estime et contrôle les résultats, notamment en utilisant les ordres de grandeur. Il résout des problèmes impliquant des grandeurs variées (géométriques, physiques, économiques...), en particulier des situations de proportionnalité. Il interprète des résultats statistiques et les représente graphiquement. Conception, création, réalisation L'élève imagine, conçoit et fabrique des objets et des systèmes techniques. Il met en œuvre observation, imagination, créativité, sens de l'esthétique et de la qualité, talent et habileté manuels, sens pratique, et sollicite les savoirs et compétences scientifiques, technologiques et artistiques pertinents
La représentation du monde et de l'activité humaine	Pour mieux connaître le monde qui l'entoure comme pour se préparer à l'exercice futur de sa citoyenneté démocratique, l'élève pose des questions et cherche des réponses en mobilisant des connaissances sur : - les principales périodes de l'histoire de l'humanité, situées dans leur chronologie, les grandes ruptures et les événements fondateurs, la notion de civilisation ; - les principaux modes d'organisation des espaces humanisés ; - la diversité des modes de vie et des cultures, en lien avec l'apprentissage des langues ; - les éléments clés de l'histoire des idées, des faits religieux et des convictions ; - les grandes découvertes scientifiques et techniques et les évolutions qu'elles ont engendrées, tant dans les modes de vie que dans les représentations ; - les expressions artistiques, les œuvres, les sensibilités esthétiques et les pratiques culturelles de différentes sociétés ; - les principaux modes d'organisation politique et sociale, idéaux et principes républicains et démocratiques, leur histoire et leur actualité ; - les principales manières de concevoir la production économique, sa répartition, les échanges qu'elles impliquent ; - les règles et le droit de l'économie sociale et familiale, du

	travail, de la santé et de la protection sociale.
<p>Apprentissage de l'énumération.</p> <p>Apprentissage de l'établissement des correspondances terme à terme.</p> <p>Apprentissage de la perception d'une collection.</p> <p>Apprentissage du pointage, de la nomination, et du dénombrement.</p> <p>Apprentissage de la distinction des collections qui ont une petite quantité, reconnue globalement, des collections qui nécessitent de compter les objets un par un.</p> <p>Apprentissage des appariements.</p> <p>Apprentissage de l'identification des éléments semblables et différents.</p> <p>Apprentissage du comptage par compléments (de... à).</p> <p>Apprentissage du surcomptage.</p>	<p>Présentations et explications sur la façon d'énumérer.</p> <p>Présentations et explications sur la façon d'établir des correspondances terme à terme.</p> <p>Présentations et explications sur la façon d'établir une collection.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de pointer, de nommer, et de dénombrer.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de distinguer des collections qui ont une petite quantité, reconnue globalement, des collections qui nécessitent de compter les objets un par un.</p> <p>Explications sur les appariements.</p> <p>Présentations et explications sur les façons d'identifier des éléments semblables et différents.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de compter par compléments (de... à).</p> <p>Présentations et explications sur la façon de surcompter.</p> <p>Nomination des chiffres.</p> <p>Répétition.</p> <p>Utilisation de supports.</p> <p>Mise en situation.</p> <p>Stimulation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Valorisation.</p>
<p>Apprentissage du fait de laisser une trace.</p> <p>Apprentissage de la représentation d'une idée ou d'un objet de façon graphique.</p> <p>Apprentissage de la transposition et l'expression par un autre code que l'alphabet.</p> <p>Apprentissage de l'accès à des procédures de représentation mentale.</p>	<p>Présentations et explications sur la façon de laisser une trace.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de se représenter une idée ou un objet de façon graphique.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de transposer et de s'exprimer par un autre code que l'alphabet.</p> <p>Présentations et explications sur la façon d'accéder à des procédures de représentation mentale.</p> <p>Répétition.</p> <p>Utilisation de supports.</p> <p>Mise en situation.</p> <p>Stimulation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Valorisation.</p>
<p>Apprentissage de la construction d'une représentation de l'écrit, de l'établissement des liens entre ce qui se dit (et qui peut s'écrire) et ce qui est écrit (et peut se lire/dire).</p>	<p>Explications sur la façon de construire une représentation de l'écrit, d'établir des liens entre ce qui se dit (et qui peut s'écrire) et ce qui est écrit (et peut se lire/dire).</p>

<p>Aide au développement des compétences de motricité fine, de repérage spatial, de perceptifs visuels (forme, position...).</p> <p>Apprentissage de l'encodage.</p> <p>Apprentissage de l'accès à la représentation des lettres.</p> <p>Apprentissage du traçage.</p> <p>Apprentissage de la mise en place des stratégies orthographiques.</p>	<p>Exercices permettant le développement des compétences de motricité fine, de repérage spatial, de perceptifs visuels</p> <p>Présentations et explications sur la façon d'encoder.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de se représenter les lettres.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de tracer.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de mettre en place des stratégies orthographiques.</p> <p>Répétition.</p> <p>Utilisation de supports.</p> <p>Mise en situation.</p> <p>Stimulation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Valorisation.</p>
<p>Apprentissage de l'accès au code (alphabétique).</p> <p>Apprentissage du développement des prises d'indices visuels (logographie).</p> <p>Apprentissage du développement de la conscience phonologique.</p> <p>Apprentissage du développement du langage oral, du langage social et du langage d'évocation des événements passés, futurs ou imaginaires, plus décontextualisé, plus abstrait.</p> <p>Apprentissage de développement des interactions, de construction d'hypothèses et de la capacité d'anticipation.</p> <p>Apprentissage du classement, de tri, de la classification et de la mémorisation.</p> <p>Apprentissage de l'imitation.</p>	<p>Présentations et explications sur la façon du code (alphabétique).</p> <p>Présentations et explications sur la façon de se représenter les lettres.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de développer les prises d'indices visuels (logographie).</p> <p>Présentations et explications sur la façon de développer la conscience phonologique.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de développer le langage oral, le langage social et le langage d'évocation des événements passés, futurs ou imaginaires, plus décontextualisé, plus abstrait.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de développer les interactions, la construction d'hypothèses et la capacité d'anticipation.</p> <p>Présentations et explications sur la façon de classer, de trier, de classer et de mémoriser.</p> <p>Présentations et explications sur la façon d'imiter.</p> <p>Répétition.</p> <p>Utilisation de supports.</p> <p>Mise en situation.</p> <p>Stimulation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Valorisation.</p>

### Prestations 1 - Aider l'enfant ou le jeune dans le développement de l'autonomie dans les actes usuels de la vie

Prestations	Principes opératoires (méthodes)
Aide au développement et au maintien de l'autonomie de	Stimulation. Encouragement à aller aux toilettes seul.

propreté.	<p>Explications et conseils sur la façon de se déshabiller et se rhabiller.          Explications sur les gestes d'hygiène.          Accompagnements physiques.          Explications sur la façon d'utiliser les toilettes.          Incitation à transposer les apprentissages dans différents lieux ou situations.          Valorisation.          Réassurance.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle.	<p>Identification des parties de son corps.          Vérification de la connaissance de son corps.          Présentations des produits d'hygiène et explications de leur fonction et de la façon de les utiliser.          Présentations des accessoires de salle de bain et explication de la façon de les utiliser.          Présentations de la façon de se laver.          Démonstrations des gestes permettant de se laver.          Présentation et explication sur les façons de se raser ou de s'épiler.          Démonstrations des façons de se raser ou de s'épiler.          Présentation et explication sur les façons de se coiffer.          Démonstrations des façons de se coiffer.          Stimulation, encouragement.          Réassurance.          Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie des manières de table.	<p>Présentation et explication de la façon d'utiliser les couverts.          Démonstrations de la façon d'utiliser des couverts.          Présentations et explications sur les façons de se servir.          Démonstrations des façons de se servir.          Présentations et explications sur la nécessité et sur la façon de mastiquer.          Démonstrations de la façon de mastiquer.          Présentations et explications sur la façon de se tenir à table.          Démonstrations sur la façon de se tenir à table.          Utilisation de couverts adaptés.          Stimulation, encouragement.          Réassurance.          Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'habillement.	<p>Présentations et explications des différentes du corps.          Présentations et explications de l'utilisation ou l'ordre des vêtements.          Présentations et explications des gestes à réaliser pour s'habiller et se déshabiller.          Démonstration des gestes à accomplir pour s'habiller et se déshabiller.          Présentations des différentes modalités de fermeture des vêtements.          Démonstrations des différentes modalités de fermeture des vêtements.          Explications sur le sens des vêtements.          Vérification de la façon dont l'enfant utilise les différentes modalités de fermeture des vêtements.          Présentations et explications de la façon de se vêtir en fonction de la météo et des activités.          Conseils dans le choix des vêtements en fonction de la météo et des activités.          Vérification de l'adaptation des vêtements à la météo et</p>

	<p>aux activités. Stimulation, encouragement. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien du linge. Aide au développement et au maintien de l'autonomie de rangement du linge.</p>	<p>Explications sur la façon de distinguer le linge propre et le linge sale. Démonstrations de la façon de distinguer le linge propre et le linge sale. Présentations et explications sur l'utilisation d'un lave-linge. Démonstrations de la façon d'utiliser un lave-linge Présentations et explications de la façon de faire sécher le linge ou d'utiliser un sèche-linge. Démonstrations de la façon de faire sécher le linge ou d'utiliser un sèche-linge. Présentations et explications sur la façon de repasser. Démonstrations de la façon sur la façon de repasser. Présentations et explications sur la façon de plier et ranger son linge. Démonstrations de la façon sur la façon de plier et ranger son linge. Stimulation, encouragement. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de consommation (réaliser d'achats).</p>	<p>Présentations et explications sur la façon d'évaluer ses besoins d'achats. Vérification que l'enfant ou le jeune arrive évaluer ses besoins d'achats. Présentations et explications de la façon d'établir une liste de courses. Explications sur la façon de compter l'argent. Présentations et explications sur les lieux où se trouvent les commerces et la façon de s'y rendre. Démonstrations sur la façon de se rendre dans les commerces. Conseils sur la façon de se repérer dans les commerces. Démonstrations de la façon de se repérer dans les commerces. Présentations et explications des différents modes de paiement et la façon des utiliser. Démonstrations sur la façon d'utiliser les modes de paiement. Stimulation, encouragement. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de gestion du budget.</p>	<p>Présentations et explications sur la façon d'identifier ses avoirs. Présentations et explications sur la façon d'évaluer ses dépenses. Démonstrations sur la façon d'évaluer ses dépenses. Présentations et explications sur la valeur des biens et des prestations. Explications sur la façon d'anticiper ses dépenses. Stimulation, encouragement. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de suivi d'un traitement médical.</p>	<p>Présentations et explications sur la façon de comprendre une ordonnance. Présentations et explications sur la façon de respecter les doses prescrites. Présentations et explications sur la façon d'utiliser les médicaments.</p>

	<p>Démonstrations sur la façon d'utiliser les médicaments. Présentations et explications sur la façon de se repérer dans le temps. Stimulation, encouragement. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de déplacement.</p>	<p>Présentation des différents modes de transport. Explications sur la façon de définir un itinéraire. Démonstrations sur la façon d'utiliser les transports en commun. Apprentissage de l'utilisation d'un vélo. Mises en situation. Informations et explications sur le Code de la route. Présentations et explications des dangers de la route. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de préparation des repas.</p>	<p>Présentation du matériel et des équipements culinaires. Présentation et explications des consignes de sécurité et d'hygiène. Démonstration de la façon le matériel et les équipements culinaires. Explications et démonstrations sur la façon de chercher une recette sur différents supports. Explications sur la façon de mettre en œuvre une recette. Démonstration de la façon de mettre en œuvre une recette. Présentations et explications sur les modalités d'entretien du matériel et des équipements culinaires</p>
<p>Aide à la perception de la faim et de la soif. Aide à l'évaluation des équilibres alimentaires.</p>	<p>Explications de la nécessité de boire et de manger. Informations et explications sur les équilibres alimentaires. Surveillance des repas. Conseils sur les ajustements alimentaires à opérer. Mise en place de routines de repas. Stimulation. Réassurance.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de loisir.</p>	<p>Présentation de différentes activités de loisir (dont des activités sportives). Organisation de l'accès au sport adapté. Organisation de l'accès à des activités de loisir en milieu ordinaire. Présentations et explications sur les spécificités des enfants ou des jeunes aux animateurs des activités de loisir. Mises en situation. Stimulation. Réassurance.</p>
<p>Apprentissage de l'utilisation des nouvelles technologies.</p>	<p>Informations et explications sur les façons d'utiliser les nouvelles technologies. Démonstrations sur les façons d'utiliser les nouvelles technologies. Mises en situation. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement de l'autonomie d'utilisation des réseaux sociaux.</p>	<p>Informations sur le fonctionnement des réseaux sociaux. Informations sur les risques ou dangers liés à l'utilisation des réseaux sociaux. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide à l'accès à la contraception.</p>	<p>Informations sur les lieux et les personnes ressources permettant d'accéder à une contraception.</p>

	Information ou sensibilisation à la façon d'utiliser une contraception. Réassurance.
--	---

## Prestations 2 - Proposer au jeune des apprentissages préprofessionnels

Prestations	Principes opératoires (méthodes)
Aide au développement des capacités de reproduction de gestes professionnels.	Explications sur la façon de réaliser un geste professionnel. Démonstrations sur la façon de réaliser un geste professionnel. Vérification de la connaissance et de la compréhension de la façon de réaliser un geste. Mises en situation. Réalisation d'exercice. Répétition. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des capacités d'intégration des règles d'hygiène et de sécurité au travail.	Informations et explications sur les règles d'hygiène et de sécurité au travail Démonstrations sur la façon de mettre en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Vérification de la connaissance et de la compréhension des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Mises en situation. Réalisation d'exercice. Répétition. Réassurance. Valorisation.
Aide à l'accès une formation professionnelle diversifiée.	Informations et explications sur les référentiels métiers. Informations sur les formations auxquelles ils peuvent accéder. Informations sur les stages auxquels ils peuvent accéder. Informations sur la RAE. Organisation de l'accès à des formations. Organisation de l'accès à des stages. Organisation de l'accès à la RAE. Réassurance.
Aide au développement des capacités de travail en équipe.	Informations et explications sur l'intérêt de travail en équipe, de s'entraider, de partager des tâches. Informations et explications sur le déroulement d'un processus de production. Informations et explications sur les incidences des tâches de chacun sur le travail de l'autre. Organisation du travail en équipe. Mises en situation. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des capacités d'utilisation des matériels et des équipements professionnels. Aide au développement des capacités d'utilisation des équipements de sécurité.	Informations et explications sur la façon d'utiliser le matériel et les équipements professionnels en toute sécurité. Réassurance. Utilisation de matériels et d'équipements ergonomiques.
Aide au développement des capacités d'exécution de tâches complètes.	Informations et explications sur le cahier des charges lié à la réalisation d'une tâche. Informations et explications sur la façon d'organiser son travail pour réaliser une tâche.

	Démonstrations. Mises en situation. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des capacités de ponctualité.	Informations et explications sur la nécessité de respecter les horaires. Utilisation de supports. Vérification de la connaissance des horaires et de la durée. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des capacités d'inscription dans un rythme de travail.	Adaptation des rythmes de travail. Stimulation à s'inscrire dans un rythme de travail. Mises en situation. Répétition. Ajustement des rythmes de travail. Réassurance. Valorisation
Aide au développement des capacités de projection dans une orientation professionnelle.	Informations et explications des différents types d'activités professionnelles développées en ESAT. Conseils dans le choix d'une orientation professionnelle.

### Prestations 3 - Proposer des soins et des rééducations

Prestations	Principes opératoires (méthodes)
Aide au développement de la marche.	Guidance du développement de l'équilibre. Entraînement à la coordination des membres. Stimulation et encouragement. Réassurance.
Aide au développement de la motricité fine. Aide dans les actes nécessitant une motricité fine.	Démonstration. Guidance. Explications sur les gestes à réaliser. Conseils sur la façon d'adapter un geste. Utilisation de supports. Guidance. Répétition. Réassurance. Valorisation. Adaptation du matériel.
Aide à l'accès à des soins adaptés.	Évaluation médicale. Informations sur la nécessité d'accéder à des soins adaptés. Informations sur les possibilités de soins adaptés. Mise en place d'un traitement médicamenteux. Mise en œuvre de prises en charge thérapeutiques.
Aide à l'utilisation des appareillages.	Informations et explications sur les façons d'utiliser les appareillages. Conseils sur les façons d'utiliser les appareillages. Réassurance. Valorisation.
Aide à l'identification et à l'expression de symptômes et de la douleur.	Informations et explications sur l'identification de symptômes. Informations et explications sur la façon de décrire les symptômes. Sollicitation à l'expression de la douleur. Écoute. Réassurance. Valorisation. Orientation vers un professionnel de santé.

	Utilisation de supports d'évaluation de la douleur.
Aide au développement de l'attention.	Proposition de situations de détente cognitive. Utilisation de supports visuels (barrages, tâche double...) Utilisation de supports auditifs (retrouver un stimulus dans une série) Utilisation de jeux de réflexes/contrôles.
Aide au développement des capacités d'écriture et de lecture.	Organisation d'activités phonologiques/métaphonologiques, lecture flash, repérage visuel... Utilisation de jeux sollicitant la conscience phonologique, métaphonologie, structuration temporelle, discrimination auditive. Réalisation d'exercice de barrages, mots à séparer... Lecture de texte, questionnaires...
Aide au développement des capacités langagières.	Sollicitations et proposition de méthodes de communication alternatives. Réalisation d'exercices. Mises en situation. Réassurance. Répétition. Valorisation.
Aide au développement des capacités logico-mathématiques.	Explications sur les éléments de sériation, de classification, de conservation, d'inclusion, de la numération et sur la façon de le faire. Explications sur les éléments de planification, d'anticipation, de flexibilité, d'inhibition et la façon de la mettre en œuvre. Réalisation d'exercices. Mises en situation. Réassurance. Répétition. Valorisation.
Aide au développement des capacités mnésiques.	Réalisation d'exercices. Mises en situation. Réassurance. Répétition. Valorisation.

#### Prestations 4 - Aider l'enfant ou le jeune à se connaître, soutenir son développement personnel

Prestations	Principes opératoires (méthodes)
Aide au développement des capacités d'adaptation à de nouvelles situations, à de nouveaux contextes.	Identification des freins à l'adaptation à de nouvelles situations, à de nouveaux contextes. Mises en situation. Réassurance. Valorisation. Utilisation de supports.
Aide au développement d'une image de soi positive.	Encouragement. Guidance dans la prise de confiance. Conseil dans la prise d'initiatives. Aide à la prise d'initiatives. Réassurance.
Aide à la connaissance de son corps.	Explication des parties de son corps. Nomination et pointage des parties du corps. Vérification de la connaissance des parties du corps. Mise en œuvre d'un test permettant de définir un profil sensoriel (TSA). Stimulation.

	Réassurance. Séances de psychomotricité.
Aide au respect de son intégrité corporelle.	Informations et explications sur le fait de ne pas porter atteinte à son corps (automutilation, scarification, etc.). Détournement de l'attention de l'enfant. Surveillance. Réassurance. Évaluation médicale. Mise en place d'un traitement médicamenteux. Mise en œuvre de prises en charge thérapeutiques.
Aide au développement des capacités permettant de rendre explicites l'implicite, les symboles. Aide au développement des capacités d'accès aux inférences.	Explications de l'implicite. Vérification de la compréhension de l'enfant. Mises en situation. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des capacités d'accès à l'imaginaire. Aide au développement des capacités d'accès à la pensée abstraite. Aide au développement des capacités de compréhension de ce qu'engendre la représentation mentale.	Informations et explications sur la façon de se représenter une situation grâce à une image mentale. Explications sur les façons de mémoriser les éléments permettant de constituer une représentation mentale. Informations et explications sur les façons d'identifier les affects qui engendrent une représentation mentale. Stimulation. Valorisation. Réassurance
Aide au développement des capacités d'imitation.	Informations et explications sur la façon d'imiter un geste. Mises en situation. Stimulation. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités de désignation.	Informations et explications sur la façon de désigner. Mises en situation. Stimulation. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités de mémorisation.	Informations et explications sur les façons de développer sa capacité de mémorisation. Mises en situation et exercices. Stimulation. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités de concentration.	Informations et explications sur les façons de développer sa capacité de concentration. Mises en situation et exercices. Stimulation. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités de liaison entre des connaissances et une situation ou une utilisation dans différents contextes.	Informations et explications sur les façons de faire le lien entre des connaissances et une situation ou une utilisation dans différents contextes. Guidance dans la compréhension du lien entre des connaissances et une situation ou une utilisation dans différents contextes. Mises en situation et exercices.

	Stimulation. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités l'élaboration et de communication.	Informations et explications sur les façons d'élaborer et de communiquer. Mises en situation. Stimulation. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités de catégorisation et de classification. Aide au développement des capacités de choix.	Informations et explications sur les façons de catégoriser et de classer. Démonstration du lien entre les choses. Mise en situation et expérimentation. Répétition de situations de tri, de classement et d'organisation. Stimulation. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités de repérage dans le temps. Aide au développement des capacités permettant de retracer un événement dans sa globalité et dans le temps. Aide au développement des capacités permettant d'apporter du sens à l'événement. Aide au développement des capacités d'expression de ce qui est factuel.	Présentation de supports permettant de se repérer dans le temps. Explication et démonstration sur la façon d'utiliser les supports permettant de se repérer dans le temps. Mise en situation de l'enfant ou du jeune. Vérification de l'utilisation des supports permettant de se repérer dans le temps. Réassurance. Stimulation. Interrogation sur les éléments de connaissance dont dispose l'enfant sur l'événement et sur son inscription dans le temps. Écoute. Incitation à la reformulation et/ou reformulation. Guidance sur la façon de rendre compte factuellement d'un événement. Vérification de la compréhension du sens de l'événement. Explicitation du sens de l'événement. Vérification de l'appropriation du sens de l'événement.
Apprentissage de la fonction et de l'utilisation d'objets.	Présentation, explication et démonstration de la fonction d'un objet. Démonstration de la façon d'utiliser un objet Mise en situation. Vérification de la façon dont l'enfant utilise l'objet. Stimulation. Réassurance.
Aide au développement des capacités d'identification du déroulement d'une tâche. Aide au développement des capacités de la persévérance et sensibilisation à l'effort.	Présentation et explication du déroulement d'une tâche. Mise en situation. Encouragement. Stimulation. Valorisation. Réassurance. Vérification de la réalisation de la tâche. Présentation de techniques ou de modalités de concentration. Guidage.
Communication adaptée. Aide au développement des capacités d'utilisation des supports de communication adaptée.	Recherche des modalités adaptées aux besoins de l'enfant. Information des familles et les professionnels de la mise en œuvre de modalités de communication adaptée. Mise en place (explication et démonstration) de modalités de communication adaptée. Évaluation et ajustement.

	Stimulation et encouragement. Réassurance et valorisation.
Aide au développement des capacités d'expression orale.	Encouragement à l'expression orale. Réassurance.
Aide au développement des capacités de gestion de ses émotions.	Informations et explications sur la façon d'identifier ses émotions et de comprendre ce qui les provoque. Encouragement à l'expression des émotions. Réassurance
Aide au développement des capacités de positionnement par rapport à autrui.	Informations et explications sur la façon de se positionner par rapport à autrui. Conseils.
Aide au développement des capacités d'identification de personnes ressources. Aide au développement des capacités de formulation d'une demande.	Informations et explications sur les façons de formuler une demande. Stimulation. Réassurance.
Aide au développement des capacités d'identification du ou des moments opportuns pour exprimer ses difficultés.	Informations et explications sur les façons d'identifier le ou les moments opportuns pour exprimer ses difficultés. Encouragement à l'expression de ses difficultés. Réassurance.
Aide au développement des capacités d'identification et à l'évaluation des possibilités qui s'offrent à soi dans une situation donnée.	Informations et explications sur les façons d'identifier et d'évaluer les possibilités qui s'offrent à soi dans une situation donnée. Mises en situation. Encouragement à faire des choix. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités d'argumentation.	Informations et explications sur les façons d'exprimer des arguments. Encouragement à l'expression d'arguments. Mises en situation. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités d'expression de la fatigue.	Surveillance. Encouragement à l'expression de la fatigue. Adaptation des activités en fonction de la fatigue. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités d'acceptation de certaines limites et de la frustration qui en découle.	Informations et explications sur la façon d'identifier le sens des limites qui peuvent se poser ou s'imposer à eux. Valorisation. Réassurance.
Aide au développement des capacités d'apaisement.	Informations et explications de la façon de mobiliser des ressources pour s'apaiser. Encouragement à l'imagination de modalités pour s'apaiser. Stimulation à la mobilisation, à l'expérimentation et à l'appropriation de ressources pour s'apaiser. Conseils. Réassurance.
Aide au développement des capacités de détente.	Informations et explications sur les méthodes de relaxation. Démonstrations.

	Mise en œuvre d'exercices de relaxation. Réassurance.
Aide au développement des capacités d'anticipation et d'adaptation.	Explications sur la nécessité d'anticiper et de s'adapter à certaines situations. Explication sur le déroulé de l'action à entreprendre. Explications sur la façon de fixer des objectifs et de faire des choix. Stimulation. Mise en situation. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des capacités de prise d'initiatives.	Incitations et encouragements à la prise d'initiative. Conseils relatifs à la façon d'évaluer les risques liés à la prise d'initiative. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des capacités d'affirmation des goûts alimentaires.	Propositions d'aliments variés. Mise en valeur de certains aliments. Stimulation. Mises en situation. Utilisation de différents supports.
Aide au développement des capacités de repérage dans l'espace.	Présentation de supports permettant de se repérer dans le temps. Explications et démonstrations sur la façon d'utiliser les supports permettant de se repérer dans le temps. Mises en situation. Vérification de l'utilisation des supports permettant de se repérer dans le temps. Réassurance. Stimulation.
Aide au développement des capacités de repérage dans le temps.	Présentation de supports permettant de se repérer dans le temps. Explications et démonstrations sur la façon d'utiliser les supports permettant de se repérer dans le temps. Mises en situation. Vérification de l'utilisation des supports permettant de se repérer dans le temps. Réassurance. Stimulation.
Aide au développement des capacités de maîtrise des pulsions sexuelles.	Présentations et explications sur la façon de décoder les manifestations de son corps et sur la façon de les gérer. Présentations et explications sur le fonctionnement de son corps. Présentations et explications sur la façon d'identifier les lieux et des moments propices ou adaptés à une pratique sexuelle. Valorisation. Réassurance.

### Prestations 5 - Aider le jeune adulte à accéder à une protection juridique

Prestations	Principes opératoires (méthodes)
Aide à l'accès à une protection juridique.	Informations et explications sur les cadres législatifs existant au regard des protections juridiques. Conseils sur les démarches à entreprendre pour accéder à une mise sous protection juridique. Réassurance. Instruction et suivi des dossiers.

## Prestations 6 - Aider l'enfant ou le jeune à se protéger contre lui-même et/ou protéger l'enfant ou le jeune contre lui-même

Prestations	Principes opératoires (méthodes)
Aide au développement des capacités d'appréhension des dangers.	Indication et explicitation des dangers, des situations dangereuses et des risques liés à certains comportements. Conseils sur les façons de réagir face à un danger. Mises en situation, expérimentations. Accompagnement physique.
Aide au développement des capacités d'identification et l'expression de la douleur.	Apprentissage de l'identification et de la localisation des différentes parties du corps. Apprentissage de l'identification des émotions. Évaluation de la douleur avec l'enfant. Recherche des causes de la douleur avec l'enfant. Encouragement. Réassurance. Conseil sur les professionnels de santé et/ou psychologue vers lequel l'enfant ou le jeune peut être orienté.

## ATTESTATION

Je soussigné, Christian ESPIL Président, en qualité de représentant légal de l'association LesPEP64, et mon Conseil d'Administration ont approuvé le projet d'établissement 2017-2022 de l'IME « Plan Cousut » à BIARRITZ, dans sa séance du 31 janvier 2018.

**Par un vote :**

**Pour : approbation majorité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Billère,  
Le 31 janvier 2018

Christian ESPIL  
Président







*La solidarité en action*

IME Plan Cousut

5 route d'Arcangues - 64200 Biarritz

Tél : 05 59 23 15 74 - Fax : 05 59 23 28 18 - [imeplancousut@pep64.org](mailto:imeplancousut@pep64.org)

